

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

IV^e REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

1^{re} session ordinaire de l'année 2022

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU JEUDI 16 JUIN 2022**

Président de séance :

Monsieur Dominique ZOURE

Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

▪ **Monsieur Missa William Sosthène SANOU**

Premier secrétaire parlementaire

▪ **Monsieur Lassina OUEDRAOGO**

Quatrième secrétaire parlementaire

Dossiers en examen : onze projets de loi portant ratification d'ordonnances relatifs aux dossiers n° 019, 020, 021, 022, 023, 024, 025, 026, 027, 028.

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le jeudi 16 juin 2022, sous la présidence de monsieur Dominique ZOURE, Premier vice-président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de messieurs Missa William Sosthène SANOU et Lassina OUEDRAOGO, respectivement premier et quatrième Secrétaires parlementaires, qui assuraient les fonctions de secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par :

- Monsieur Séglaro Abel SOME, ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective ;
- Madame Maminata TRAORE/COULIBALY, ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Monsieur Delwendé Innocent KIBA, ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques ;
- Madame Brigitte Marie Suzanne W. COMPAORE/YONI, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargé du budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, de la Présidence du Faso et de la Primature.

Le Président de séance fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il gagne le fauteuil présidentiel.

- Il est 09 heures-

Le Président

Asseyons-nous.

Votre attention, s'il vous plaît.

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Mesdames et messieurs les membres du personnel de l'administration parlementaire, bonjour.

En votre nom à tous, je souhaite la bienvenue au gouvernement au sein de l'hémicycle et je remercie la presse qui se tient régulièrement à nos côtés.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire pour l'appel, je voudrais que nous convenions d'un cadrage de la journée.

Je suis le député Dominique ZOURE, Premier vice-président de l'ALT. Le Président de l'Assemblée législative de transition m'a donné instruction de diriger la séance plénière d'aujourd'hui.

Comme je l'ai dit tantôt, je voudrais que nous convenions d'un cadre de la journée. Il y a trois grandes étapes dans le déroulé, comme nous l'avons vu la dernière fois, à savoir donc : la présentation des rapports, le débat général et la phase d'adoption.

En prenant en compte ces trois phases et les besoins physiologiques ou administratives qui font que les uns et les autres s'absentent, et afin d'éviter les absences individuelles, j'ai décidé qu'au bout de deux à trois heures, nous observons une pause de 15 à 20 minutes de façon à ce que tout le monde puisse aller résoudre les petites préoccupations pour éviter justement les sorties individuelles.

Toujours dans le cadrage de la journée, la police des débats, je suis de ceux qui pensent qu'il faut donner à l'hémicycle son caractère solennel. Ceci dit, je ne suis pas du tout favorable à la parenté à plaisanterie au sein de l'hémicycle.

En ce qui concerne le temps de parole, nous nous en tiendrons aux dispositions de l'article 64, qui donnent cinq minutes. J'invite donc les députés à apprendre à être concis. On pose des questions, on ne fait pas de commentaire.

Je me donne le pouvoir discrétionnaire d'ajouter deux minutes au député, qui manifestement a fait l'effort de concision et qui malgré tout n'a pas pu épuiser sa liste de question. C'est-à-dire que ces deux minutes sont accordées, quand le député a fait preuve de concision.

-Rires et commentaires des députés-

Par ailleurs, les Commissions saisies pour avis sont invitées à aller directement à leur avis, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas besoin de dérouler tout le préalable qui a conduit à l'avis ; ce qui nous intéresse, c'est leur avis. Du reste, dans ma commission, au Président de la CAGIDH, lors de notre

dernière séance en commission, j'avais dit que ce qui est important dans le rapport, c'est de mettre en gras l'avis.

Quelques informations complémentaires.

Nous avons pris des dispositions, à partir de maintenant, pour qu'une équipe d'urgence se tienne à nos côtés, au regard de la diversité de la population et des pathologies qui peuvent survenir. Ces dispositions ne sont peut-être pas performantes aujourd'hui, mais nous veillerons à ce qu'elles le soient

Ce n'est pas un centre de consultation mais c'est pour permettre au député qui a des malaises vrais, de pouvoir être pris en charge en urgence.

Et dans la même veine, j'informe le député Arouna LOURE qu'en cas de nécessité, en sa qualité de médecin, anesthésiste-réanimateur, il sera appelé à déposer l'écharpe pour endosser la blouse.

-Rires et commentaires de l'assistance-

Je ne lui demande pas de voter contre, ce n'est pas un avis que je lui demande, ce sont des instructions.

-Rires et commentaires de l'assistance-

Et cela en vertu du principe d'assistance à personne en danger.

-Rires et commentaires de l'assistance-

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Le débat est clos sur ce point.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)

Motion !

Le Président

Nous ne sommes pas encore à l'heure des débats.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)

Motion !

Le Président

Ok, vous avez une minute.

Passez-lui le micro, s'il vous plaît.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)

Merci bien monsieur le Président pour votre indulgence.

Monsieur le Président, j'ai le sentiment quand même assez mitigé, parce qu'au vu du cadrage que vous venez de faire, je me sens obligé de prendre la parole pour faire deux observations.

1) Primo, nous avons un règlement qui ne proscrie pas la parenté à plaisanterie à l'hémicycle. Je vous rappelle qu'il y a certaines assemblées progressistes comme celles du Mali ou du Sénégal qui ont même autorisé la langue nationale. C'est notre culture et je ne pense pas qu'il sied ici, de dire qu'il est interdit de la mettre en valeur.

2) Deuxième élément, la concision dont vous parlez, quelle est l'unité de mesure, pour vous, de la concision et de la précision ?

Pourquoi, on nous dit qu'il est interdit de sortir de la salle, parce que je ne vois pas cela aussi inscrit dans le règlement.

Donc, quand vous parlez d'instruction, je crois que nous sommes députés au même titre. C'est le fait de vouloir organiser le travail qui nous a amené à voter un bureau. Mais loin de vous le droit de nous instruire que ce soit monsieur le Président ; et nous sommes devant des invités qui ne sont pas des parlementaires, quand vous nous parlez ainsi, c'est comme si vous étiez en face des enfants et vous nous donnez des ordres.

Sincèrement, je ne suis pas content de cette manière de nous traiter.

Merci beaucoup.

Le Président

Bien merci.

Vous me rappelez si j'ai oublié un mot.

La concision figure dans le règlement.

-Interventions croisées-

Je dis que ça figure dans le règlement. C'est au moment du vote de la loi que vous auriez dû poser cette question. Je répète, les mots concis et précis figurent dans le règlement. C'est en ce moment, avant de voter que vous auriez dû demander l'unité de mesure. C'est le premier point.

Deuxième point, la parenté à plaisanterie.

Je dis en ce qui me concerne, que quand je préside, je ne suis pas favorable à la parenté à plaisanterie, je tiens à la solennité des débats. Nulle part dans le règlement, il n'est écrit que la parenté à plaisanterie est obligatoire. S'il était dit que la parenté à plaisanterie est autorisée, alors, en m'opposant, je suis en infraction. A partir du moment où il n'est écrit nulle part dans le règlement que la parenté à plaisanterie est autorisée, je dis, en ce qui me concerne, je m'assume, je ne suis pas favorable à la parenté à plaisanterie.

Il y a un troisième point que j'ai omis, c'était lequel ? Il y avait trois points.

(Des députés informent le Président qu'il s'agissait des sorties).

Le Président

Les sorties. J'ai dit, dans le souci d'éviter les sorties, parce que moi-même je suis sorti la séance plénière précédente car le temps est long, nous avons des besoins physiologiques. Donc, je dis qu'il est mieux qu'au bout d'un certain temps, nous prenions une pause pour éviter les sorties. Mais nullement, je n'ai dit qu'il est interdit à quelqu'un, qui a un besoin, de sortir.

Nous avons des juristes ici qui peuvent nous éclairer, j'ai donné une orientation mais en aucun moment, je n'ai dit qu'il est interdit à quelqu'un de sortir. J'ai dit qu'il est mieux que nous observions cette séquence de façon qu'au bout de trois heures maximum, nous soyons rassurés qu'il y aura une pause. Cela veut dire que quelqu'un peut dire que, comme la pause est dans tel moment, je vais attendre, parce que le problème, c'est quand

vous êtes là, vous n'avez pas une visibilité sur la journée, que vous ne savez pas si vous allez être libre dans dix minutes ou dans cent-dix minutes que vous êtes obligés de sortir. Si vous savez que vous avez des échéances, cela vous permet de mieux réguler votre organisme et de mieux planifier vos activités.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder...

M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)

Motion !

Le Président

Je n'accorde plus de motion.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

-Interventions croisées-

Une minute.

M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)

Monsieur le Président, merci beaucoup.

Je ne polémique pas, je suis juriste et ce que je sais, c'est le droit.

Notre Constitution a disposé que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. Et dans le cadre de nos travaux ici qui sont menés au nom de la Nation, je souhaiterais que nous nous en tenions au droit.

Le Président

Il y a une autre motion ?

Une minute.

M. Boulali Bonaventure TRAORE (GC/FVR)

Merci monsieur le Président.

J'aurais besoin de moins d'une minute.

Je voudrais simplement rappeler aussi que selon notre règlement, les motions ne se refusent pas.

Donc, je m'excuse de devoir rappeler cela.

Merci.

Le Président

Merci pour ce rappel.

J'ai l'humilité de reconnaître mes erreurs.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, allez-y.

M. Lassina OUEDRAOGO

Quatrième Secrétaire parlementaire

Monsieur le Président, Honorables députés, bonjour.

Merci de bien vouloir répondre à haute voix à l'appel nominal.

(Il procède à l'appel nominal des députés).

Monsieur le Président, nous avons :

- **03 députés absents excusés ;**
- **05 députés absents non excusés ;**
- **63 députés présents ;**
- **02 procurations ;**
- **65 votants.**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 10 juin 2022.

En application des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin sera consacré à l'examen de dix projets de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des dix projets de loi inscrits à l'ordre du jour.

M. Missa William Sosthène SANOU

Premier secrétaire parlementaire

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je m'en vais annoncer les dix projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin.

- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-019/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°6905-BF et de don n°D833-BF signé le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel, dossier n°019 ;
- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-005/PRES du 25 février 2021 portant autorisation de ratification des Accords de crédit n°6819-BF et de don n°D761-BF conclus le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'urgence de développement territorial et de résilience, dossier n°020 ;
- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2021-016/PRES du 18 août 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1371 01B conclue le 16 avril 2021 à Ouagadougou entre le gouvernement du Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD) pour le financement du projet

d'appui au développement des collectivités territoriales, dossier n°021 ;

- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-021/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1396 01J signée le 21 mai 2021 entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD) pour le financement du projet de développement économique local durable de Bobo-Dioulasso, dossier n°022 ;
- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°024/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°7002-BF et au don n°D930-BF, signé le 15 décembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) et relatif à la troisième opération de la série d'appuis aux réformes sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation de services, dossier n°023 ;
- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-020/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° TF0B6183 signé le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement, pour le financement du projet d'appui à l'inclusion financière et à l'accès au financement des petites et moyennes entreprises, dossier n°024 ;
- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-017/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de Crédit n°6959 et du Don n°D872 conclu le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'appui au renforcement de la gestion du foncier et des mines, dossier n°025 ;
- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-018/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification des Accords de crédit n°6919-BF et de TF0B5740, et de Don n°TF0B5738 et de TF0B5740 signés le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet de déploiement du solaire à large échelle et électrification rurale, dossier n°026 ;

- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2021-015/PRES du 18 août 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1363 01C signée le 16 avril 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD) pour le financement du projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole, dossier n°027 ;
- le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-009/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de ratification l'Accord de prêt n°776/14 signé le 23 décembre 2020 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien de développement (FSD) pour le financement du projet d'aménagement hydroagricole à Sono-Kouri (PAH-SK) dans la commune de Sono, région de la Boucle du Mouhoun, dossier n°028.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

La Commission des Finances et du Budget (COMFIB) est affectataire des dix dossiers pour le fond.

La Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) est saisie pour avis pour les dossiers n°019, 020, 021, 022, 023, 024, 025, 026 et 027.

La Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) est saisie pour avis dans les dossiers n°019, 020, 021, 022, 025, 026 et 028.

La Commission du Développement durable (CDD) est saisie pour avis dans les dossiers n°019, 020, 021, 022, 024, 025, 026, 027 et 028.

Et enfin, la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH) est saisie pour avis pour le dossier n°020.

Mesdames et messieurs les députés, pour l'organisation des débats, nous aurons un débat général unique pour l'ensemble des dix projets de loi.

Le débat général unique interviendra à l'issue de la présentation des rapports de chacun des dix projets de loi inscrits à l'ordre du jour de notre séance plénière de ce matin.

A l'appel de chaque dossier, je demande à ce que chacun note les questions y relatives. A l'issue du débat général, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi.

J'appelle en discussion le dossier n°019.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Merci au gouvernement.

Avant de passer la parole à la commission, je voudrais vous rappeler les dispositions de l'article 107, alinéa 2 de notre règlement qui stipule que :

« La discussion des projets et propositions de loi porte, en séance plénière, sur le texte adopté par la commission saisie au fond, à défaut, sur le texte dont l'Assemblée législative de transition a été saisie.

Le texte issu de la commission saisie au fond contient non seulement les amendements mais aussi l'explication, en notes de bas de page, des amendements apportés.

Toutefois, si les amendements apportés ne touchent pas plus du 1/4 des articles du projet de texte, ils sont annexés au rapport de la commission saisie au fond. »

Ainsi, conformément aux dispositions ci-dessus citées, les amendements de la commission ont été directement intégrés dans le projet de texte. Donc, la discussion article par article portera sur le texte issu de la commission.

Je précise aussi que pour les neuf autres dossiers, la discussion article par article portera sur les textes issus de la commission.

A présent, je donne la parole au Président de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) pour présenter la synthèse du rapport de la commission devant la plénière.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Président, avant d'appeler le rapporteur, si vous en convenez, je voudrais faire une suggestion.

Le Président

Allez-y.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Nous souhaitons faire l'économie du débat général, d'autant plus que tous les députés ont reçu copie du rapport.

Le Président

Autorisation accordée.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

A présent, je vais appeler le rapporteur, le député Oumarou YABRE, pour nous livrer la substance du rapport.

M. Oumarou YABRE

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°19

Merci monsieur le Président.

Je vais vous livrer la substance du rapport de notre commission.

(Il donne lecture du contenu du rapport)

Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) pour présenter son rapport d'avis selon les orientations que j'ai données ce matin.

M. Oumarou SAWADO

Président de la CAEDS

Merci monsieur le Président.

Je vais passer la parole à notre rapporteur, Seydou NOBA afin qu'il nous livre la substance de notre rapport.

M. Seydou NOBA

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°19

Monsieur le Président ;
Mesdames et messieurs les députés ;
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;
Bonjour.

Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS), rapport pour avis relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-019/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°6905-BF et de don n°D833-BF signé le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de Développement (IDA) pour le financement du projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel présenté au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité par le député Seydou NOBA, rapporteur.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur Seydou NOBA, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission. Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de contribuer au relèvement et à la résilience des communautés dans les zones cibles de la région du Liptako-Gourma au Burkina Faso, au Mali et au Niger à travers une approche régionale soutenant :

- des services et infrastructures socioéconomiques intégrés ;
- des moyens de subsistance et du développement territorial ;
- des données de la coordination régionale.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je passe la parole à la Présidente de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) pour présenter son rapport d'avis.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Merci monsieur le Président.

J'ai la procuration de madame Edwige Ninon YAMEOGO/SANKARA, Présidente de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire.

J'invite le député Edmond OUEDRAOGO à présenter la synthèse de notre rapport.

Le Président

Vous n'avez pas décliné votre statut. Vous êtes le vice-président.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Oui, je suis le vice-président de la commission.

Le Président

Merci.

M. Edmond OUEDRAOGO

Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°19

Monsieur le Président ;
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;
Mesdames et messieurs les parlementaires ;
Bonjour.

La Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) a été saisie pour avis pour le dossier n°019.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH).

Pour la commission, le financement du projet communautaire d'excellence et de stabilisation du Sahel (PCRSS) peut contribuer efficacement au relèvement et à la résilience des communautés dans les zones cibles au niveau national et à travers une approche régionale. Les services et infrastructures socioéconomiques intégrés, les moyens de subsistance et de développement territorial pourraient être améliorés ainsi que la disponibilité des données et le mécanisme de coordination régionale.

Au vu de ce qui précède, la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Le Président de la Commission du Développement durable (CDD) a la parole pour présenter son rapport d'avis.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je demande au député Issaka Sidnoma KABORE de faire à la plénière, la synthèse de nos travaux.

M. Sidnoma Issaka KABORE

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°019

Merci monsieur le Président.

Commission du Développement durable, dossier n°019.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission du Développement durable estime que l'adoption du projet de loi favorisera :

- la résilience des communautés dans les régions du Sahel, du nord et du centre-nord du Burkina Faso, le relèvement des moyens de subsistance de base des communautés poussées par l'insécurité ;
- l'accès à des infrastructures socioéconomiques et des services locaux résilients inclusifs, l'accès à des moyens de subsistance résilients aux changements climatiques et la gestion des ressources environnementales et naturelles ;
- le renforcement des capacités au niveau local, l'engagement citoyen et l'inclusion sociale.

Par conséquent, notre commission émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle en discussion le dossier n°020.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Merci au gouvernement.

A présent, je donne la parole au Président de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) pour présenter la synthèse du rapport de la Commission devant la plénière.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

A présent, j'appelle le député Boniface ILBOUDO pour nous livrer la substance de notre rapport.

M. Boniface ILBOUDO

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°020

Merci bien monsieur le Président.

Commission des Finances et du Budget (COMFIB), rapport n°2022-023/ALT/COMFIB, dossier n°020 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-005/PRES du 25 février 2021 portant autorisation de ratification des Accords de crédit n°6819-BF et de don n°D761-BF conclus le 21 janvier 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet d'urgence de Développement territorial et de résilience, présenté au nom de la Commission des finances et du budget par le député Boniface ILBOUDO, rapporteur.

(Il donne lecture du contenu du rapport)

Ouagadougou, le 11 juin 2022

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) pour présenter son rapport d'avis.

M. Oumarou SAWADOGO

Président de la CAEDS

Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais passer la parole au député Roland BAYALA.

M. Roland BAYALA

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°020

Monsieur le Président, avec votre permission, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité est saisie pour avis au niveau du dossier n°020.

Donc, je vais très rapidement vous lire l'appréciation et l'avis de la commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur Roland BAYALA, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de réaliser les objectifs du Plan national de Développement économique et social (PNDES) du Burkina Faso dans son volet « Transformer structurellement l'économie pour une croissance forte et durable inclusive et créatrice d'emplois décents pour tous » et est en cohérence avec la stratégie nationale de développement durable.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au vice-président de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) pour son rapport d'avis.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Merci monsieur le Président.

Je passe la parole à madame le député Adelaïde Léontine TAPSOBA pour nous livrer le rapport d'avis.

Mme Adelaïde Léontine TAPSOBA

Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°020

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais livrer le rapport de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire, saisie pour avis pour le dossier n°020.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire.

La Commission estime que le financement du projet d'urgence de développement territorial et de résilience peut contribuer à l'amélioration de l'accès inclusif des communautés des zones ciblées y compris les personnes déplacées internes aux infrastructures et aux services essentiels.

Elle émet le souhait que le financement de ce projet permette :

- d'optimiser la gestion des urgences humanitaires et sociales ;
- de renforcer la présence de l'Etat dans les zones à forts défis sécuritaires ;
- de consolider les bases de la cohésion sociale et de la résilience des populations des territoires ;
- de faciliter les conditions d'entrée en vigueur et de la mise en œuvre effective du projet.

Toutefois, la réalisation de ce projet doit être adossée à un programme de sécurisation préalable des zones concernées afin d'éviter, au budget de l'Etat, les charges d'une dette qui pourrait à terme se révéler improductive.

La Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour l'adoption de ce projet.

Ouagadougou, le 11 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains (CAGIDH) pour son rapport d'avis.

M. Ousmane BOUGOUMA

Président de la CAGIDH

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais demander au député SORGHO de donner notre avis.

M. Barnabé SORGHO

Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°020

Merci monsieur le Président.

Rapport pour avis du dossier n°020 présenté au nom de la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains par le député Barnabé SORGHO, rapporteur.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issu du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) et se fondant sur l'analyse du projet de loi au cours de la séance d'appropriation ainsi que des réponses apportées aux questions de la commission, des échanges ont eu lieu entre ses membres.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de la stabilité dans les zones d'intervention du projet d'urgence de développement territorial et de résilience ;
- de contribuer au mieux-être des populations à la base ;
- d'offrir des conditions de base pour un développement des économies locales.

Par conséquent, la Commission des Affaires générales, institutionnelles et des Droits humains émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

J'invite le Président de la Commission du Développement durable à présenter son rapport d'avis.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je donne la parole au député Sidnoma Issaka KABORE.

M. Sidnoma Issaka KABORE

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°020

Commission du Développement durable, rapport pour avis sur le dossier n°020.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la Commission du Développement durable a formulé les recommandations ci-après :

- la prise en compte, dans le cadre de ce projet et des projets à venir, des aspects culturels et des mécanismes endogènes de prévention et de gestion des conflits dans la reconstitution et la résilience socioéconomique des personnes affectées par les conflits ;
- l'activation des mécanismes conventionnels tels que prévus par les plans d'action de réinstallation dans le cadre de la réinstallation des populations déplacées dans les zones d'accueil pour une cohabitation pacifique et la prévention d'éventuels conflits ;
- la réhabilitation du tissu social à travers des activités socioculturelles ;
- la promotion des valeurs traditionnelles telles que la parenté à plaisanterie, les activités sportives et culturelles.

Nonobstant ces recommandations, la commission estime que l'adoption du projet de loi permettra :

- de renforcer la cohésion sociale et la stabilité des populations dans les zones bénéficiaires du projet ;
- d'améliorer les conditions de vie des populations ;
- de relancer l'économie locale pour une meilleure résilience des populations.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle en discussion le dossier n°021.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

A présent, je donne la parole au Président de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) pour présenter la synthèse du rapport de la commission devant la plénière.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Avant d'appeler le rapporteur, si vous en convenez, nous souhaitons faire une suggestion. Nous souhaiterions également faire l'économie de la lecture des tableaux.

Le Président

Autorisation accordée.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

A présent, j'appelle le député Maïrama Amadou Alkadry LY à nous livrer la quintessence du rapport.

Mme Maïrama Amadou Alkadry LY

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°021

Merci monsieur le Président.

Bonjour à tous.

Commission des Finances et du Budget, rapport n°2022-020/ALT/COMFIB, dossier n°021 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2021-016/PRES du 18 août 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1371 01B conclue le 16 avril

2021 à Ouagadougou entre le gouvernement du Burkina Faso et l'Agence française de développement pour le financement du projet d'appui au développement des collectivités territoriales.

(Elle donne lecture du contenu du rapport)

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole au vice-président de la CGSASH pour présenter son rapport d'avis.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre permission, j'accorde la parole à monsieur Hermann YELKOUNY.

M. O. Hermann YELKOUNY

Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°021

Bonjour à tous.

Merci monsieur le Président.

Rapport pour avis de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH).

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH).

La commission estime que le financement, du projet d'appui à la décentralisation et aux collectivités territoriales, peut contribuer efficacement à l'amélioration durable et équitable des conditions de vie des populations des régions concernées et à l'apaisement du climat social, dans un contexte de vulnérabilité aux crises.

Elle émet le souhait que la réalisation du projet d'appui au développement des collectivités territoriales :

- premièrement, renforce durablement les bases de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations dans les zones d'intervention ;
- deuxièmement, réduise les tensions et conflits liés au foncier et aux ressources naturelles en particulier pastorales ;
- troisièmement, améliore l'inclusion sociale par la mise en œuvre du processus participatif et inclusif ;
- et enfin, quatrièmement, renforce la cohésion sociale et les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Le Président de la CDD est invité à donner son rapport d'avis.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Monsieur le Président, avec votre autorisation, j'invite le député Sambaré HAMA.

M. Sambaré HAMA

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°021

Merci bien monsieur le Président.

La Commission du Développement durable a été saisie pour avis sur le dossier n°021.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des rapporteurs, les commissaires se sont intéressés aux réponses apportées par le gouvernement aux préoccupations

des députés, en particulier aux critères de sélection des zones d'intervention du projet, à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations et outils opérationnels de gestion foncière.

La commission note, pour le gouvernement, la nécessité d'une organisation plus rationnelle du territoire et la quête d'un impact accru dans les zones d'intervention du projet et en prend acte. Elle exhorte à une gestion efficiente du projet, gage d'un impact durable.

En définitive, la commission estime que le projet promeut une gouvernance territoriale inclusive et un développement économique local. Aussi peut-il contribuer au renforcement de la résilience des ménages face à la vulnérabilité économique et sociale.

Par conséquent, la Commission du Développement durable émet un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 09 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je lis ici aussi que la CAEDS est saisie pour avis. Ok, cela ne figure pas dans le récapitulatif.

Donc, j'invite le Président de la CAEDS à livrer son avis.

M. Oumarou SAWADOGO

Président de la CAEDS

Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais passer la parole au député Mohamed Auguste KOUMSONGO.

M. Mohamed Auguste KOUMSONGO

Co-rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°021

Bonjour monsieur le Président.

Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS), rapport pour avis.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par les députés rapporteurs Mohamed Auguste KOUMSONGO et Jean-Marie KOMBASSERE, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- la réduction des inégalités à travers un ciblage des territoires pauvres et moins équipés ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base dans les communes touchées par l'insécurité et faisant face à l'afflux des personnes déplacées internes ;
- le renforcement de la cohésion sociale et des mécanismes de prévention et de gestion des conflits.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 08 juin 2022

Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle en discussion le dossier n°022.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur le dossier ?

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter la synthèse du rapport.

Dr Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Avant d'appeler le rapporteur, je voudrais préciser que pour le dossier n°022, la commission avait fait une recommandation qui devient alors caduque, parce que le ministère nous a fourni un certain nombre de documents qui lèvent les inquiétudes et les préoccupations que nous avons émises dans la recommandation.

La recommandation devient alors caduque.

J'invite le rapporteur à présent, le député Diakalia KONE, à donner lecture du rapport.

Le Président

Monsieur le Président, il faudra lire la recommandation puisque les députés en ont pris connaissance et rappeler que la recommandation devient caduque au moment de la lecture.

Dr Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Ceci étant dit, je vais lire la recommandation.

Par ailleurs, au regard du litige sur le site pouvant compromettre la bonne mise en œuvre du projet, la commission recommande au gouvernement de prendre toutes les dispositions diligentes et utiles afin de lever tous les goulots d'étranglement liés au litige et à l'espace occupé.

Voilà la recommandation. Le gouvernement a donc fourni un certain nombre de documents qui lèvent les préoccupations que nous avons émises.

Le Président

Merci monsieur le Président.
Le rapporteur a la parole.

M. Diakalia KONE

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°022

Merci monsieur le Président.

Commission des Finances et du Budget (COMFIB), rapport n°2022-021/ALT/COMFIB, dossier n°022 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-021/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1396 01J signée le 21 mai 2021 entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement pour le financement du projet de développement économique local durable de Bobo-Dioulasso (PDeID).

(Il donne lecture du contenu du rapport)

Je fais l'économie du tableau.

Le Président (Pendant la présentation du rapport)

Relisez le coût total du projet, vous l'avez mal exprimé.

M. Diakalia KONE

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°022

Le coût total du projet est de onze milliards quatre-vingt-un millions.

Le Président

Huit-cent-dix millions...

M. Diakalia KONE

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°022

C'est vrai, onze milliards, huit-cent-dix millions de francs CFA.

(Il poursuit la présentation du rapport)

Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Le Président de la CAEDS est invité à présenter son rapport d'avis.

M. Oumarou SAWADOGO

Président de la CAEDS

Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais passer la parole est député Harold THIOMBIANO.

M. Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°022

Rapport pour avis sur le dossier n°022 de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS).

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur Yempabou Fayçal Harold THIOMBIANO, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- dans un premier temps, d'améliorer la gouvernance à l'échelle de la commune en termes de fiscalité et de gestion d'équipements marchands,
- et dans un deuxième temps, de réaliser une partie du programme d'investissements de la ville de Bobo-Dioulasso, notamment la réhabilitation d'équipements marchands.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Le vice-président de la CGSASH est invité à donner son rapport d'avis.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Merci monsieur le Président.

Avec votre permission, je vais donner la parole à madame le député Pélagie Marie Félicienne KONSEIBO/TIENDREBEOGO.

Mme Pélagie Marie Félicienne KONSEIBO/TIENDREBEOGO

Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°022

Merci monsieur le Président.

Rapport pour avis de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH) sur le dossier n°022.

Monsieur le Président, je souhaite également porter à votre connaissance que la CGSASH avait formulé des recommandations, mais suite à l'intervention du Président de la COMFIB, ces recommandations sont désormais sans objet.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH).

La Commission estime que le financement du projet de développement économique local durable de Bobo-Dioulasso peut contribuer à l'acquisition des moyens techniques et financiers afin de dynamiser durablement l'économie locale, à partir des équipements marchands.

Elle émet le souhait que le présent projet permette :

- de soutenir les efforts de la commune de Bobo-Dioulasso dans la réalisation de son développement local,

- d'améliorer l'accès des populations de la commune à des équipements marchands de qualité, résilients face aux changements climatiques et adaptés aux besoins spécifiques des femmes.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Le Président de la Commission du Développement durable a la parole.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci monsieur le Président.

Je donne la parole au député Sambaré HAMA.

M. Sambaré HAMA

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°022

Merci bien monsieur le Président.

La Commission du Développement durable est saisie pour avis sur le dossier n°022.

Donc, en termes d'appréciation et d'avis de la Commission, à l'issue du compte rendu des rapporteurs, les commissaires se sont particulièrement intéressés à l'approche que le gouvernement entend mettre en œuvre pour s'assurer de la qualité des infrastructures qui est une condition de durabilité des ouvrages.

La commission y attache un intérêt particulier et informe le gouvernement qu'elle y veillera. Elle l'exhorte par ailleurs à respecter les engagements environnementaux et sociaux recommandés par les études.

La commission estime que le projet de développement économique local et durable de Bobo-Dioulasso peut contribuer au développement économique et au bien-être social, à travers la réalisation d'investissements marchands et la création d'une chaîne de valeurs au niveau local.

Elle émet par conséquent un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 09 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle en discussion le dossier n°023.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter la synthèse du rapport de la Commission à la plénière.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

A présent, j'appelle le député Maïrama Amadou Alkadry LY pour donner lecture du rapport.

Mme Maïrama Amadou Alkadry LY

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°023

Merci.

Commission des Finances et du Budget, rapport n°2022-24/ALT/COMFIB, dossier n°023 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°024/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°7002-BF et du don n°D930-BF, signé le 15 décembre 2021 entre le Burkina Faso et

l'Association internationale de développement et relatif à la troisième opération de la série d'appuis aux réformes sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation de services.

(Elle donne lecture du contenu du rapport)

Merci.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Oumarou SAWADOGO

Président de la CAEDS

Monsieur le Président, avec votre permission, je passe la parole au député Harouna BOUDA.

M. Harouna BOUDA

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°023

Merci monsieur le Président.

Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS), rapport pour avis.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur, Harouna BOUDA, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra de renforcer la gestion budgétaire, d'améliorer la gestion des ressources naturelles, la productivité de l'élevage ainsi que la prestation des services publics et l'efficacité des dépenses sociales.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Avant de passer au dossier n°024 et conformément à ce que j'ai annoncé en début de séance, nous marquerons une pause de vingt minutes à l'issue de la présentation de ce rapport.

J'appelle donc, en discussion le dossier n°024.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le Président de la COMFIB a la parole pour présenter le rapport de la Commission.

Dr Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

A présent, j'appelle le député Adama TIENDREBEOGO à donner le contenu du rapport.

Merci.

M. Adama TIENDREBEOGO

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°024

Commission des Finances et du Budget (COMFIB), rapport n°2022-025/ALT/COMFIB, dossier n°024 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-020/PRES du 1^{er} octobre 2021, portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TF0B6183 signé le 14

juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement, pour le financement du projet d'appui à l'inclusion financière et à l'accès au financement des petites et moyennes entreprises.

(Il donne lecture du contenu du rapport)

Merci.

Le Président

Je remercie le rapporteur.

Le Président de la Commission du Développement durable a la parole pour présenter son rapport d'avis.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je donne la parole au député Issaka KABORE.

M. Sidnoma Issaka KABORE

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°024

Commission du développement durable (CDD), rapport pour avis pour le dossier n°24.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des députés rapporteurs, la Commission du développement durable estime que l'adoption du projet de loi va contribuer à :

- accroître l'inclusion financière au Burkina Faso ;
- accroître les capacités de financement des PME ;
- fournir une couverture de crédit à des entreprises permettant ainsi de préserver des emplois et de surmonter les difficultés.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, la parole est au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Oumarou SAWADOGO

Président de la CAEDS

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je voudrais passer la parole au député Aïda KONE/KABORE.

Mme Guiedou Aïda KONE/KABORE

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°024

Merci monsieur le Président.

Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité (CAEDS), rapport pour avis.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par la député rapporteur Guiedou Aïda KONE/KABORE, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra l'augmentation des ressources en vue de soutenir la riposte à la Covid-19 dans le but de toujours assurer la survie des petites et moyennes entreprises touchées par la pandémie.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Comme annoncé précédemment, il est à ma montre onze heures trente-cinq minutes. Nous allons prendre vingt minutes de pause. Cela veut dire que nous reprenons la séance plénière à onze heures cinquante-cinq minutes.

La séance est suspendue.

-Il est 11 heures 35 minutes-

(La séance plénière suspendue à 11 heures 35 minutes est reprise à 12 heures sous la présidence de monsieur Dominique ZOURE, 1^{er} Vice-président).

-Il est 12 heures-

Le Président

La séance plénière est reprise.

J'appelle en discussion le dossier n°025.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne donc la parole au Président de la COMFIB pour présenter la synthèse du rapport de la commission devant la plénière.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

A présent, je vais appeler le député Daaga NASSOURI à nous livrer la quintessence de notre rapport.

Merci.

M. Daaga NASSOURI

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°25

Monsieur le Président,
Honorables députés.

Je suis le député Daaga NASSOURI et j'ai le plaisir de vous livrer la substance du rapport n°2022-026/ALT/COMFIB du dossier n°025 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-017/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de Crédit n°6959 et du Don n°D872 conclu le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet d'appui au renforcement de la gestion du foncier et des mines.

(Il donne lecture du contenu du rapport)

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Le Président de la CAEDS a la parole pour son rapport d'avis.

M. Oumarou SAWADOGO

Président de la CAEDS

Merci monsieur le Président.
Avec votre permission, je voudrais passer la parole au député Julienne DEMBELE/SANON.

Mme Julienne DEMBELE/SANON

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°025

Merci bien monsieur le Président.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB par la député rapporteur Julienne DEMBELE/SANON, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'harmoniser le cadre juridique réglementaire et institutionnel des secteurs foncier et minier,
- de promouvoir la transparence dans la gestion des ressources foncières et minières.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Le Vice-président de la CGSASH a la parole pour donner son rapport d'avis.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Merci bien monsieur le Vice-président... *(Le Président de séance fait un signe de négation)* monsieur le Président.

-Rires et commentaires de la salle -

Le Président

Merci.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Avec votre permission, je vais donner la parole au député Jean Hubert BAZIE.

Merci.

M. Jean Hubert BAZIE

Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°025

Merci bien monsieur le Président.

Appréciation et avis de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire relative au dossier n°025.

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire.

La commission estime que le financement du projet d'appui au renforcement de la gestion du foncier et des mines peut contribuer à :

- améliorer l'efficacité des services du foncier et des mines ;
- renforcer la sécurité foncière dans les communes cibles ;
- favoriser un partage inclusif des avantages de l'exploitation minière.

Elle émet le souhait que l'adoption du présent projet de loi puisse contribuer (1) à la formalisation systématique des droits fonciers pour renforcer la légitimité du droit sur le foncier, des acteurs ruraux et des collectivités territoriales, (2) à l'amélioration de l'efficacité des services en charge du foncier et des mines, (3) à l'intégration de la gestion minière au développement socioéconomique du pays, (4) à la réduction et la gestion des conflits fonciers entre acteurs ruraux et enfin (5) au respect des engagements régionaux souscrits par le Burkina Faso.

Toutefois, dans la mise en œuvre de ce projet, la commission recommande au gouvernement, la prise en compte des contraintes sécuritaires pour minimiser les échecs afin d'éviter au budget de l'Etat, les charges d'une dette qui pourrait se révéler improductive.

En dernier ressort, elle émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 11 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Le Président de la Commission du Développement durable a la parole pour donner son rapport d'avis.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci monsieur le Président.

Je donne la parole au député Valentin YAMBKOUDOUGOU.

M. Valentin YAMBKOUDOUGOU

Co-rapporteur de la CDD sur le dossier n°025

Merci monsieur le Président.

Rapport pour avis de la Commission du Développement durable.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des députés rapporteurs, la Commission du Développement durable (CDD) estime que l'adoption du présent projet de loi favorisera une meilleure planification de l'aménagement territorial et une synergie institutionnelle de mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre des actions d'accès à la terre.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, j'appelle en discussion le dossier n°026.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

Mme Maminata TRAORE/COULIBALY

*Ministre de l'Environnement, de l'Energie,
de l'Eau et de l'Assainissement*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission des Finances et du Budget pour présenter la synthèse du rapport de la commission devant la plénière.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

A présent, j'appelle la député Fatoumata ZIBA/OUEDRAOGO a donné lecture du rapport.

Merci.

Mme Fatoumata ZIBA/OUEDRAOGO

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°026

Merci monsieur le Président.

Commission des Finances et du Budget (COMFIB), rapport n°2022-027/ALT/COMFIB, projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-018/PRES du 1^{er} octobre 2021 portant autorisation de ratification des Accords de de crédit n°6919-BF et de TF0B5740, et de Don n°TF0B5738 et de TF0B5740 signés le 14 juillet 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de déploiement du solaire à large échelle et électrification rurale (SOLEER).

(Elle donne lecture du contenu du rapport)

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

A présent, je passe la parole au vice-président de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire pour présenter le rapport d'avis.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Monsieur le Président, avec votre permission, je donne la parole à monsieur Souleymane OUEDRAOGO pour présenter notre rapport.

M. Souleymane OUEDRAOGO

Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°026

Merci monsieur le Président.

Assemblée législative de transition, Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH), rapport pour avis, dossier n°026.

Je vais immédiatement au point 2 concernant l'appréciation et avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB), des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire (CGSASH).

La Commission estime que le financement du projet de déploiement du solaire à large échelle et électrification rurale peut contribuer à l'accroissement de l'accès aux services d'électricité dans certaines zones rurales et à la mise à la disposition de l'énergie solaire par la mobilisation des financements privés au Burkina Faso.

Elle émet le souhait que le financement du projet permette au gouvernement de mobiliser les investisseurs privés pour le développement et l'exportation du mini réseau vert et hybride afin de fournir des services d'électricité là où l'extension du réseau national n'est pas économiquement réalisable, d'accroître l'accès aux services d'électricité moderne et fiable

dans des zones rurales sélectionnées, de réduire le coût de la consommation d'électricité grâce à l'énergie solaire.

Par conséquent, la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Le Président de la Commission du Développement durable est invité à livrer son rapport.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je donne la parole au député Valentin YAMBKOUDOUGOU.

M. Valentin YAMBKOUDOUGOU

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°26

Merci monsieur le Président.

Relativement au dossier n°026, je vous livre l'appréciation et l'avis de la Commission du Développement durable.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des députés rapporteurs, la Commission du Développement durable (CDD) estime que l'adoption du projet SOLEER contribuera à accroître l'accès des populations aux services d'électricité dans les zones rurales, d'une part, et à rendre l'énergie solaire disponible au Burkina Faso, d'autre part.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 13 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, j'appelle en discussion le dossier n°27.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Delwendé Innocent KIBA

*Ministre de l'Agriculture, des Ressources
animales et halieutiques*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission des Finances et du Budget pour présenter la synthèse du rapport de la Commission devant la plénière.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

A présent, je vais appeler la député Haoua FOFANA à donner lecture du rapport.

Merci.

Mme Haoua FOFANA

Rapporteur générale de la COMFIB

Merci bien monsieur le Président.

Commission des Finances et du Budget, dossier n°027.

(Elle donne lecture du contenu du rapport)

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Le Président de la CAEDS a la parole pour son rapport d'avis.

M. Oumarou SAWADOGO

Président de la CAEDS

Monsieur le Président, avec votre permission, je voudrais passer la parole au député Jean-Marie KOMBASSERE.

M. Jean-Marie KOMBASSERE

Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°027

Merci monsieur le Président.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget par le député rapporteur Jean-Marie KOMBASSERE, les échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Il ressort de ces échanges, que l'adoption du présent projet de loi permettra d'améliorer de façon durable la disponibilité des produits agricoles à travers l'aménagement des terres, d'améliorer les pratiques agro-écologiques et la structuration des filières d'intrants, de renforcer la résilience des populations vulnérables y compris celles des personnes déplacées internes et leurs familles d'accueil.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 08 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la Commission du Développement durable pour son rapport d'avis.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je donne la parole au député Sambaré HAMA.

M. Sambaré HAMA

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°027

Merci bien monsieur le Président.

La Commission du Développement durable a été saisie pour avis sur le dossier n°027.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Suite à l'appréciation et l'avis qui ont été émis sur ce dossier, à l'issue du compte rendu des rapporteurs, les commissaires ont estimé que la réalisation du présent projet permettra d'accroître la résilience des populations bénéficiaires.

La Commission du Développement durable émet par conséquent un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, j'appelle en discussion le dossier n°28.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Delwendé Innocent KIBA

Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission des Finances et du Budget pour présenter la synthèse du rapport de la Commission à la plénière.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Monsieur le Président, avec votre permission, je vais appeler le député Adama TIENDREBEOGO à donner lecture du rapport.

Merci.

M. Adama TIENDREBEOGO

Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°028

Commission des Finances et du Budget (COMFIB), rapport n°2022-019/ALT/COMFIB, dossier n°028 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-009/PRES du 06 avril 2021 portant autorisation de ratification l'Accord de prêt n°776/14 signé le 23 décembre 2020 entre le Burkina Faso et le Fonds saoudien de Développement (FSD) pour le financement du projet d'aménagement hydroagricole à Sono-Kouri (PAH-SK) dans la commune de Sono, région de la Boucle du Mouhoun.

(Il donne lecture du rapport)

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

M. Oumarou SAWADOGO

Président de la CAEDS

Merci monsieur le Président.

Avec votre permission, je voudrais passer la parole au député Daniel ZOUNGRANA.

M. Daniel ZOUNGRANA*Rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°28*

Merci monsieur le Président.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget par les députés rapporteurs Jean-Marie KOMBASSERE et Daniel ZOUNGRANA, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Il ressort de ces échanges, que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'opérationnaliser l'initiative agropole à travers l'aménagement de deux-mille hectares de périmètres irrigués et la mise en place de complexe d'infrastructures de développement ;
- de contribuer à l'accroissement substantiel de la production agricole ;
- de créer des emplois et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Par conséquent, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et de la Sécurité émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 08 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Le vice-président de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire est invité à donner son rapport d'avis.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO*Vice-président de la CGSASH*

Merci bien monsieur le Président.

Je rappelle que j'ai mandat de président parce que j'assume l'intérim de la présidence de la commission.

-Rires de la salle-

Le Président

Je prends acte de l'observation qui est pertinente.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Merci bien.

Le Président

Le Président de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire a la parole pour livrer son rapport d'avis.

-Rires de l'assistance-

M. P. Sosthène OUEDRAOGO

Vice-président de la CGSASH

Merci monsieur le Président.

Donnez à César ce qui appartient à César.

-Rires de l'assistance-

Donc, je donne la parole, à présent, à l'honorable Ratoussamba ZAONGO pour le rapport.

M. Ratoussamba ZAONGO

Rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°028

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des travaux de la Commission des Finances et du Budget, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire.

La commission estime que le financement du projet d'aménagement peut contribuer à l'accélération d'une croissance économique forte, exclusive, résiliente et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La commission émet le souhait que les actions à mener puissent contribuer efficacement à :

- l'opérationnalisation de l'initiative agropole Sourou ;
- la mise en place de complexes d'infrastructures de développement susceptibles de booster l'économie locale ;
- l'accroissement substantiel de la production agricole ;
- la création d'emplois et l'amélioration significative des conditions de vie des populations ;
- la promotion de l'entrepreneuriat agro-agricole par la mise à disposition de superficies aménagées au profit des exploitants.

Par conséquent, la Commission du Genre, de la Santé, de l'Action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 11 juin 2022

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la Commission du Développement durable pour son rapport d'avis.

M. Moussa KONE

Président de la CDD

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je donne la parole au député Sambaré HAMA.

M. Sambaré HAMA

Rapporteur de la CDD sur le dossier n°028

Merci bien monsieur le Président.

La Commission du Développement durable, saisie pour avis sur le dossier n°028, donne son appréciation.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte rendu des députés rapporteurs et après échanges, les commissaires ont estimé que le présent projet de loi pourrait promouvoir davantage le développement dans la vallée du Sourou en en faisant un pôle de croissance et un vecteur de croissance économique et sociale.

Par conséquent, la Commission du Développement durable émet un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 09 juin 2022

Merci bien monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Mesdames et messieurs les députés, nous sommes au terme de la présentation des rapports des différentes commissions pour les dix (10) projets de loi. Compte tenu des observations données lors de la séance du 14 juin 2022, concernant les projets de loi relatifs à la ratification des ordonnances prises sur la base de la loi 036-2020/AN du 19 octobre 2020 portant habilitation du gouvernement à ratifier par voie d'ordonnance, les accords et conventions de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers, vous voudrez bien limiter vos interventions au cours de cette séance.

Je rappelle une fois de plus que vous pourrez suivre la mise en œuvre de ces projets à travers les divers mécanismes de contrôle, notamment des questions adressées au gouvernement, les missions d'information, voire les commissions d'enquête parlementaire.

A présent, le débat général unique est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste. Je vous invite à préciser les numéros des dossiers sur lesquels portent vos interventions.

Je rappelle que, selon les dispositions de l'article 64, alinéa 4 de notre règlement, les députés membres de la Commission saisie au fond défendent leurs rapports devant la plénière et s'abstiennent de poser des questions au cours du débat. Cette disposition concerne donc les membres de la COMFIB.

Messieurs les secrétaires parlementaires, veuillez procéder à l'inscription des différents intervenants :

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez lire les noms que vous avez enregistrés afin que l'on s'assure qu'il n'y a pas eu d'omission.

M. Lassina OUEDRAOGO

Quatrième Secrétaire parlementaire

Merci monsieur le Président. Nous avons les honorables :

1. SANOU Missa Sosthène ;
2. YELKOUNY O. Hermann ;
3. OUEDRAOGO Aly Badra ;
4. SOMA Abdoulaye ;
5. BOUGOUMA Ousmane ;
6. TRAORE Boulali Bonaventure ;
7. OUEDRAOGO P. Sosthène ;
8. DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba ;
9. HAMA Sambaré ;
10. DIALLA Moumouni ;
11. LOURE Arouna ;
12. ZOUNGRANA Daniel ;
13. GUITI Lassina ;
14. KONE/KABORE Guiedou Aïda ;
15. GARIKO/SANOOGO Korotoumou ;
16. KANKOAN Karidia ;
17. ZAMPOU Seyibo ;
18. OUEDRAOGO Adama.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Je vous rappelle les termes de l'article 64, alinéa 4 de notre Règlement « Dura lex, Sed lex ».

Je donne la parole au député SANOU Sosthène.

M. Missa William Sosthène SANOU (GC/RPF)

Merci monsieur le Président.

Comme on a cinq minutes, on va aller rapidement. Il y a des observations et des questions d'ordre général que je voudrais... *(Sonnerie d'un portable)*

Le Président

Je profite de l'incident pour demander à ceux qui n'ont pas eu la précaution de mettre leur téléphone dans les conditions appropriées de bien vouloir y veiller.

Merci.

M. Missa William Sosthène SANOU (GC/RCE)

Donc une minute vient de passer... *-Rires de l'assistance-*

Monsieur le ministre des Finances, je voudrais savoir si les dons dont on nous parle dans les projets sont ceux qu'on connaît ou bien ce sont des dons qui ne sont pas remboursables par nos États, ou encore c'est le nom pour juste dire autre chose.

Maintenant pour la réalisation du Projet communautaire de Relance et de Stabilisation au Sahel (PCRSS) et celui de l'Urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR), où est-ce qu'on en est aujourd'hui avec la mise en œuvre de ces deux projets ? Il s'agit des dossiers n°20 et 21.

Également, monsieur le ministre des Finances, le choix des régions bénéficiaires des projets, de façon générale, comment cela se fait ? Est-ce au bon vouloir de l'autorité qui gouverne la maison ou bien il y a des critères établis pour le choix des régions bénéficiaires de ces projets ?

Concernant les dossiers n°021 et 027, les plans de financement des projets, la gestion, le suivi, le pilotage occupent une grande partie des budgets d'exécution. Ce qui nous revient très souvent, c'est connu de par même les acteurs qui établissent les budgets, ce sont des mécanismes de financement par moment pour des rencontres des cadres. Parce que, pour

un projet 18 milliards, on affecte 11 milliards au projet, 04 milliards pour la gestion et le suivi. Est-ce qu'aujourd'hui il y a un mécanisme qui permette une gestion vertueuse des projets ?

S'agissant du dossier n°22, il est ressorti qu'il y a eu un litige sur l'un des sites ; et le gouvernement dans sa réponse préalable disait que les acteurs avaient été impliqués dans le choix des sites. Comment le litige a pu avoir lieu et quelle a été la suite ? Est-ce qu'il y a eu sanction ou pas pour l'arrondissement 5 qui a exécuté ou démarré l'exécution du projet malgré l'avertissement du gouvernement et même de la mairie de Bobo-Dioulasso ? Il y a eu interdiction mais malgré cela, l'arrondissement 5 a démarré. On est dans la recherche de solution mais qu'est-ce qui a été fait à l'encontre de l'arrondissement 5, pour les confronter quand même à la légalité pour les prochaines fois.

Ma question sur le dossier n°023, est adressée à la commission. Est-ce que le gouvernement vous a transmis les décrets visant à maîtriser la masse salariale dans les programmes d'appui budgétaire ? Parce qu'ils ont répondu en disant qu'il y a des décrets ; est-ce que l'on vous a transmis cela. Si oui, est-ce qu'il y a des taux ou c'est juste des commentaires qui sont faits à l'intérieur des documents ?

Je vais faire une proposition générale sur les projets où il y a des bénéficiaires. Nous, nous ratifions les projets au niveau de l'Assemblée et pour une meilleure cohérence, je pense qu'il faut également impliquer des parlementaires dans la sélection de ces bénéficiaires. Parce qu'on a envie quand même de voir aussi souvent très clair dans le choix sans douter bien sûr de l'impartialité du gouvernement. Mais pour celui qui doit valider le projet de loi, c'est nécessaire aussi qu'il se rassure que tout ce qui a été mis à disposition soit effectivement accordé aux bénéficiaires.

Il doit me rester une minute.

Dans la phase d'exécution des projets, la plupart s'appuient sur les collectivités territoriales. Quelles sont les mesures envisagées par le gouvernement pour faire face aux retards enregistrés dans l'exécution de la plupart des projets, notamment dans les zones où il n'y a pas de délégation spéciale.

Je termine très rapidement, sur le dossier n°026 relativement à l'énergie et c'est un cri de cœur. Pourquoi ? Parce que concernant la protection des entreprises, il y a une réponse du gouvernement qui ramène au projet BACAP qui est un peu similaire à ce projet SOLEER dont on a fait

cas. Ce qui me ramène à dire que lorsque nous renvoyons nos entreprises vers les banques, ces mêmes propriétaires et actionnaires de banques sont également propriétaires d'entreprises ou actionnaires dans des entreprises qui postulent à ces genres de marché. On m'envoie vers une banque pour lever un prêt ; pendant ce temps, ce même banquier possède ou est actionnaire dans une entreprise solaire. Quel mécanisme est envisagé pour protéger les entreprises ? C'est valable pour plusieurs autres projets à mon avis.

Je vais... (*Interventions croisées*) oui, merci pour les 15 secondes.

Merci.

Le Président

Merci. Le député YELKOUNY O. Hermann a la parole.

M. O. Hermann YELKOUNY (GC/PP)

Merci monsieur le Président.

Je vais faire une observation qui concerne à la fois, les dossiers n°020, 021, 025, 027 et 028. J'invite l'ensemble des députés à jeter un coup d'œil sur les bénéficiaires de tous ces projets. Je partage l'inquiétude de l'honorable SANOU Sosthène. Est-ce que le gouvernement peut nous rassurer que ces projets ne sont pas en fait une concrétisation des projets de candidats pour la députation, lors de la campagne de 2020 ? Pourquoi je dis cela ? C'est vrai que ce sont des projets post-électorales, mais quand on regarde les bénéficiaires, c'est surtout une zone limitée par rapport à l'étendue du territoire national. Nous pensons que le rôle d'un député, c'est de voter des lois équitables.

Donc, il ne sied pas qu'au-delà de la campagne, on s'arrête devant les populations pour faire des promesses et vouloir torpiller les projets nationaux et en faire des projets pour contenter ses militants. C'est pour dire que nous devons être vigilants et la refondation sur le plan politique doit prendre en compte ces aspects. Quand vous suivez la politique ailleurs, c'est par rapport aux grandes orientations de la Nation que la campagne doit se battre. Mais, quand on fait des promesses et on force pour en faire des lois, je pense que cela est source vraiment de désunion. Cela conduit à des frustrations de certaines régions et cela peut être une source d'insécurité.

S'agissant des bénéficiaires de ces 06 projets de loi, je pense que la répartition n'est pas équitable. Heureusement que nous n'avons aucun moyen d'empêcher l'exécution de ces projets. Mais je pense que si au cours de notre mandat de tels projets revenaient, on se donnera les moyens de les bloquer parce que ça ne contribue pas à la cohésion nationale.

Je vous remercie.

Le Président

Merci. Le député Aly Badra OUEDRAOGO a la parole.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)

Merci bien monsieur le Président.

Je voudrais me réjouir ce matin d'être un témoin ou un acteur pour permettre à ce qui avait été contenu dans le programme national de développement économique et social (PNDES) puisse se matérialiser. Depuis le 14 juin à aujourd'hui, l'ensemble des 21 projets de loi qui ont été soumis à notre appréciation, sont des déclinaisons de ce PNDES, preuve que tout n'a pas été mauvais. Donc, je voulais ici le relever et le souligner.

Et cette vision et cette clairvoyance, c'est à mettre aussi à l'actif du gouvernement actuel, qui de par son sens élevé de responsabilité a voulu bien évidemment implémenter des projets qui ont une prise directe avec le quotidien des Burkinabè. Des projets qui revêtent donc des dividendes, certains dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de nos populations.

Je voudrais, en ce qui concerne le dossier n°21, me réjouir de constater que les différentes composantes qui composent, -pour me répéter- ce projet sont en phase et calibrées avec les attentes des populations.

Ceci étant, il y a un talon d'Achille qui est connu et c'est constant en ce qui concerne le niveau de développement dans notre pays, qu'il existe un fossé abyssal, donc des disparités criardes entre les régions. Mon collègue en parlait tantôt, même si évidemment les bénéficiaires, qu'ils soient géo localisés, ce sont des Burkinabè, il faut relever le fait effectivement en matière de développement, qu'il y a une disparité criarde dans notre pays. Si fait qu'aujourd'hui, nous estimons qu'un effort certain doit être fait dans ce sens pour pouvoir effectivement adresser des réponses urgentes aux

questions de développement qui se posent. Pas seulement dans certaines localités, mais dans toutes les localités.

De toute façon, de ces disparités sont nées évidemment des conséquences dommageables. Vous remarquerez que dans les localités où certaines populations ont basculé dans l'extrémisme violent, c'est effectivement des localités qui sont marquées par le dénuement total en termes d'infrastructures de développement, en termes de développement tout simplement.

C'est pourquoi, je voudrais encourager le gouvernement à regarder dans ce sens pour que, au-delà de ces projets, pour l'avenir, il y ait effectivement des efforts qui soient consentis pour prendre en compte l'espace géographique national.

Toujours en lien avec cette question, monsieur le Président, je me pose la question de la nécessaire sécurisation de nos infrastructures. Parce que nous avons vu aussi que de par le passé, il y a un projet qui a été implémenté, il s'agit du programme d'urgence pour le Sahel (PUS) dans des localités à fort défi sécuritaire. Et nous avons vu également que dans la manifestation des attaques terroristes, ces infrastructures ont été systématiquement attaquées. C'est pourquoi à partir de maintenant, nous sommes dans la logique d'encourager le gouvernement pour que les milliards que nous empruntons à des bonnes volontés, les partenaires techniques et financiers ou les milliards que nous prélevons dans le budget national, qu'on ne puisse donc pas aller les investir dans des localités à fort défi sécuritaire sans pour autant faire suivre les mécanismes de sécurisation de ces infrastructures.

Nous ne cesserons donc de le dire que nous félicitons et encourageons tous ceux qui sont en première ligne de la lutte contre le terrorisme, nous pensons qu'il faut poursuivre parce que ces infrastructures, lorsqu'elles sont détruites, systématiquement, évidemment, c'est une perte sèche pour l'Etat.

Pour terminer rapidement sur le dossier n°28, je salue le fait que la vision soit orientée vers des projets d'aménagement agricoles structurants, j'ai toujours dit que la sécurité alimentaire relève du domaine de la souveraineté nationale d'un pays. Nous avons tout de suite des exemples ici que l'on peut citer : quelques petits chocs exogènes qui surviennent, notamment la crise COVID 19, la guerre russo-ukrainienne, sont venus nous rappeler qu'en réalité, notre pays est vulnérable. Et quelqu'un le disait je le

paraphrase, tant que nous n'allons pas évoluer vers effectivement l'autosuffisance alimentaire, il serait utopique pour moi de parler de développement.

C'est pourquoi aujourd'hui, lorsque je lis que l'agropole Sourou est simplement exploité à 20% de son potentiel, sincèrement en tant que patriote burkinabè, cela me pose des problèmes. Ce n'est pas que les potentialités n'existent pas, mais c'est parce que la vision du ou des gouvernant(s) n'est pas tournée résolument vers une direction pour nous permettre d'investir massivement pour doter l'agriculture afin de régler finalement cette question.

Donc je pense...

Le Président

Vous êtes dans les deux minutes de bonus.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)

Je pense que nous devons naturellement nous poser des questions et très rapidement pouvoir donc nous attaquer à ce problème qui, finalement, lorsqu'on y regarde de près, c'est comme une honte pour un pays comme le nôtre à 80% agricole et qui n'arrive pas à cultiver pour nourrir sa population.

L'exemple que nous avons tout de suite, c'est que les différents chocs exogènes que j'ai cités tantôt sont venus renchérir le coût des denrées alimentaires, si fait que nombre de Burkinabè croulent aujourd'hui sous le poids de la famine.

Merci bien monsieur le Président. En tout cas félicitations au gouvernement et à ceux qui ont initié le PNDES.

Merci.

Le Président

Merci au député Aly Badra OUEDRAOGO. Le député SOMA Abdoulaye a la parole.

M. Abdoulaye SOMA (GC/PP)

Merci monsieur le Président.

J'avais introduit à notre dernière plénière le problème de la ratification massive des traités et accords internationaux de financement, par voie d'ordonnance réglementaire. Mon éminent esclave, ministre des finances était venu répondre avec l'élégance et l'intelligence qu'on connaît à cette catégorie de personne, mais il faut que je lui rappelle qu'en réalité, le problème est plus incisif et plus préoccupant. Je veux être plus précis. La ratification de traités et accords internationaux par voie d'ordonnance réglementaire, la ratification massive est contraire à la Constitution. Il est vrai que l'article 107 de la Constitution a ouvert la possibilité pour le gouvernement de demander l'habilitation de l'Assemblée pour adopter les ordonnances. Et, en matière de ratification de traités et d'accords internationaux, la Constitution a clairement posé le principe à l'article 149. La ratification dont il s'agit, se fait par voie de loi.

Donc, l'utilisation d'ordonnance pour la ratification ne peut être et ne doit être qu'exceptionnelle.

Quand je prends l'année qui s'est écoulée et en faisant le point des accords que nous avons signés il y a quasiment 90% des traités et accords internationaux que le gouvernement a finalement ratifiés par voie d'ordonnance réglementaire. Ce n'est pas l'esprit de la Constitution.

Deuxièmement, cette pratique viole l'esprit de nos institutions. C'est-à-dire l'honorabilité du parlement. Parce que c'est de la compétence du parlement d'autoriser la ratification des traités et accords internationaux. Maintenant, quand le gouvernement procède à la ratification par voie d'ordonnance de cette façon et que les lois comme aujourd'hui, les ordonnances sont soumises à ratification, en réalité le parlement n'y peut plus rien, c'est complètement inutile de le faire. Si le parlement ne vote pas la loi, de toute façon le gouvernement ne peut pas modifier l'accord qui est déjà conclu. Même si le parlement vote une loi contraire à ce qui est dit, en réalité l'accord conclu est supérieur à la loi d'après l'article 151 de la Constitution.

Donc, par cette pratique massive, le gouvernement vide de sa compétence l'Assemblée et vide de sa substance cette disposition constitutionnelle. C'est pourquoi, je voudrais interpeller qu'en étant en refondation, et pour moi, celle-ci signifie l'amélioration qualitative des normes et des pratiques institutionnelles, il faut que le gouvernement

actuel prenne la précaution nécessaire de diminuer cette pratique et de ne la solliciter qu'en cas d'exception.

Merci beaucoup.

Le Président

Merci monsieur le député SOMA Abdoulaye.
Je passe la parole au député BOUGOUMA Ousmane.

M. Ousmane BOUGOUMA (GC/RPF)

Merci monsieur le Président.

Comme mes prédécesseurs n'ont pas félicité la commission, je voudrais être le premier à le faire, pas parce qu'elle l'a réclamé comme la dernière fois, mais parce qu'elle le mérite. Parce que cela fait deux plénières, avec plus de 20 dossiers, je voudrais très sincèrement remercier la commission pour le travail abattu.

Je voudrais également féliciter le gouvernement pour la diversité des projets qui couvrent quand même beaucoup de régions. Pas pour voler au secours du gouvernement, mais j'ai pris le soin, à partir des ratifications d'avant-hier, de regarder les régions couvertes. Et avec les régions qui sont couvertes aujourd'hui, il se trouve qu'il y en a 03 où on n'a pas un projet. C'est le plateau central, le Sud-Ouest et le Centre-Est. Le Centre, Ouagadougou, il y a quand même quelque chose, je pense. Donc, j'ai regardé tout.

Alors, cela interroge toujours sur le choix des régions et sur la nécessité d'avoir une vue d'ensemble. Le sentiment que les honorables députés relèvent est un sentiment que je partage. Il faudrait que le gouvernement prenne cela en compte.

Plus précisément, j'ai juste une petite question au niveau du dossier n°023, particulièrement la question du cadastre. Quand on examine l'article 202 de la loi portant réforme agraire et foncière, le cadastre assume trois fonctions : une fonction technique, une fonction juridique et une fonction fiscale. C'est donc dire que c'est un instrument extrêmement important pour l'information foncière pour la sécurisation des propriétés, mais aussi pour la collecte des impôts.

Et en examinant ce dossier, j'ai salué la volonté d'harmoniser les cadastres aussi bien miniers que forestiers, mais je me suis posé la question de savoir si l'harmonisation ne doit pas aller plus loin, puisqu'il y a un cadastre urbain, un cadastre rural et un cadastre fiscal selon l'actualité. Finalement, je vous pose la question : quand est-ce qu'on aura un cadastre tout court, qui va prendre en compte tout cela ? Et surtout quand est-ce qu'on aura un cadastre effectif ? Parce que celui qui connaît la fiscalité burkinabè sait que la plus grosse niche fiscale, c'est le foncier. Et l'on ne peut pas avoir une fiscalité foncière opérationnelle tant qu'on n'a pas un cadastre.

Donc, il y a là, un blocage qui fait qu'on ne peut pas aller à la fiscalité foncière, ni une fiscalité foncière au niveau urbain, ni au niveau rural. Donc, quand est-ce qu'on aura un cadastre tout court afin d'aller véritablement vers une fiscalité du foncier ? Parce qu'on sait que le foncier constitue véritablement une richesse et en matière de fiscalité, l'impôt frappe tout ce qu'il y a comme richesse.

Je vous remercie.

Le Président

Merci au député BOUGOUMA Ousmane. Le député Bonaventure TRAORE a la parole.

M. Boulali Bonaventure TRAORE (GC/FVR)

Merci monsieur le Président.

Je voulais rapidement m'associer aux félicitations du député BOUGOUMA Ousmane, j'ai failli dire mon frère BOUGOUMA, à l'endroit de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB).

Par ailleurs, j'ai fait savoir au Président de la commission que j'admire et félicite ses membres, je sais qu'ils ont travaillé certains jours jusqu'à 03 heures du matin. Peut-être que beaucoup de gens, avant qu'il n'y ait l'ALT, pensaient que c'était de la sinécure où chacun viendrait prendre quelques fois ses plaisirs sans beaucoup travailler. Je tiens à dire monsieur le Président, avec votre permission, que la COMFIB et bien sûr toutes les autres commissions, -il y en a cinq au sein de l'Assemblée pour ceux qui ne le savent pas- est l'exemple du fait que les députés travaillent et qu'il y a beaucoup de choses à faire.

Je tiens à me joindre aussi aux félicitations au gouvernement, avant-hier on avait noté qu'ils étaient plus nombreux que les députés, je parle des ministres et de leurs collaborateurs qui doivent certainement être aussi nombreux que les députés et le personnel de l'Assemblée. Et je pense que cela montre l'intérêt qui est porté aux dossiers que nous avons discutés.

Alors, je vais rapidement, d'abord en tant que député, faisant partie des forces vives des régions, féliciter le gouvernement pour tous les projets qui visent au développement de certaines de nos régions. Et aussi signifier qu'en tant que député de la Boucle du Mouhoun, nous ne sommes pas là de façon spécifique pour défendre les intérêts d'une région mais de toute la Nation.

Je voudrais m'associer aux félicitations, parce qu'il y a un certain nombre de dossiers qui concernent des régions qui sont actuellement sous le stress de la sécurité dont notamment la Boucle du Mouhoun, la région du Sahel et celle de l'Est.

Alors, je formule le vœu que ces projets contribuent effectivement à alléger les souffrances des populations de ces régions, contribuent effectivement à assister ces populations pendant cette saison hivernale qui est déjà installée et nous savons tous que dans certaines régions, il devient pratiquement difficile de pouvoir cultiver. J'utilise le mot le plus courant que nous connaissons, sans parler des autres activités agricoles.

De façon plus spécifique, je voudrais, parlant du dossier n°028, poser certaines questions au gouvernement. Le projet concerne l'aménagement hydro-agricole Sono-Kouri qui fait partie de l'agropole du Sourou. Je passe sous silence les questions posées par certains députés qui concernent la distribution de l'ensemble des interventions du gouvernement de notre Etat et des bailleurs de fonds. Certains ont relevé le fait qu'il y a des régions qui, je ne dirais pas négligées, mais qui bénéficient peu de l'effort du gouvernement, je tiens à dire que c'est une réalité qui est constatée depuis des années et je félicite les efforts qui sont faits envers d'autres régions puisque cela vise à corriger progressivement cette réalité. Le développement est progressif.

Alors, la question particulière est que, dans le cadre du PNDES, il est prévu que la contribution des zones irriguées au niveau de l'indicateur, dans la production globale passe de 15% à 25% à fin 2020. Je voudrais savoir l'état actuel au niveau de la production du projet Sono-Kouri dont le projet de loi est devant nous. Quel est l'état de la production annuelle à fin

décembre 2021 ? C'est-à-dire l'année dernière, puisque le projet a commencé il y a longtemps, en fait je crois 02 ou 03 ans et donc nous souhaiterons savoir quel est l'état actuel de la production ?

Ensuite, au niveau du dossier n°021 qui concerne la région de l'Est et celle de la Boucle du Mouhoun. Je voudrais savoir rapidement quel est l'état actuellement de mobilisation des ressources en vue d'alléger les souffrances pour la campagne qui commence ?

Enfin, le dossier n°026 qui concerne notamment le déploiement du solaire dans la zone rurale. Je voudrais me référer au décret n°2019- 0902 dont l'article 7 limite par exemple la possibilité pour les privés de contribuer à l'électrification du pays tant que leur production n'atteint pas 100 KWHc. Je veux dire par là qu'il y a des opérateurs privés qui ont des installations qui peuvent être insufflées dans le réseau national, mais les conditions actuelles limitent cette éventualité. Alors pour moi, il s'agit là d'une réserve d'électrification, si l'on imagine que même les particuliers au niveau de Ouagadougou qui s'installent de plus en plus par le solaire avaient la possibilité d'insuffler leur surplus dans le réseau de la SONABEL, cela pourrait contribuer à alléger la charge au niveau de la SONABEL.

Je vous remercie monsieur le Président pour les minutes supplémentaires.

Le Président

Ok. Merci au député Bonaventure TRAORE. Le député OUEDRAOGO P. Sosthène a la parole.

M. P. Sosthène OUEDRAOGO (GC/RPF)

Merci monsieur le Président.

Je vais vite intervenir sur le dossier n°024. Tout d'abord je voudrais féliciter le gouvernement pour la confiance à placer, à la tête des ministères, des jeunes très dynamiques. A titre d'information, le voudrais attirer l'attention de monsieur le ministre des finances que les structures bancaires avaient promis d'ajouter 100 milliards de francs CFA pour l'appui au financement des PME. C'était en 2020, vous pouvez faire des recherches dans ce sens.

Toujours concernant le dossier n°024, la durée des prêts qui sont alloués pour les PME est à revoir sur le terrain car depuis 2020, il y a des dossiers qui ont été validés et jusqu'à présent n'ont pas encore reçu le financement. Je souhaiterais que vous y jetiez un coup d'œil et faire des sorties sur le terrain pour comprendre les raisons avant de continuer ce projet.

Aussi, les dossiers sont extrêmement compliqués que beaucoup d'entreprises qui ont été touchées par le corona virus risquent de ne pas avoir un accompagnement du gouvernement.

J'invite aussi le ministre des finances et celui de l'agriculture, pour la mise en œuvre des différents projets, à ne pas perdre de vue que les députés sont les représentants de la population et qu'ils doivent lui rendre compte. Elle sait également à quel niveau les leviers peuvent être actionnés pour atteindre les objectifs. Donc, vous pouvez contacter cette population de temps en temps afin d'avoir certaines informations pour la mise en œuvre des différents projets.

Et pour terminer en divers, je vais inviter le gouvernement et monsieur le Président, à continuellement prôner la consommation locale.

Merci beaucoup et bonne suite.

Le Président

Merci au député OUEDRAOGO P. Sosthène. Madame le député Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL a la parole.

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL (GC/FVR)

Merci monsieur le Président.

Je vais à mon tour féliciter les membres du gouvernement et surtout pour les dix dossiers que nous avons eu aujourd'hui à examiner et parmi ceux-ci tous les projets qui figurent sont vraiment des dossiers dans lesquels je me retrouve. Je suis vraiment contente et je les félicite sincèrement pour cela.

Je félicite la COMFIB mais pour ce qui est de ma préoccupation, il faut dire qu'il y a quelque chose qui me tient à la gorge depuis l'examen des dix dossiers, c'est la non prise en compte de certaines régions. Par exemple celle du Sud-Ouest dont l'honorable Ousmane BOUGOUMA a parlé.

Quand vous allez au niveau du dossier n°028 dans la justification du projet, il ressort qu'en ce qui concerne la pluviométrie, elle est faible dans l'ensemble du pays mais les deux extrêmes qui ont été donnés à savoir la région du Sud-Ouest, c'est 1200 mm de pluie qui tombent par an. Et l'autre extrême c'est 300 mm d'eau de pluie dans la région du Sahel. Alors, quand on regarde tout cela et dans tous les projets comme je le disais tantôt, pourquoi la question de la région du Sud-Ouest est traitée de la même manière dans les onze dossiers que nous avons eu à examiner. En fait je ne régionalise pas mais toujours on dit que la région du Sud-Ouest est bien arrosée. C'est bien arrosé, c'est vrai, mais l'eau s'en va ; elle ne reste pas. Tout le monde sait que l'eau va au Ghana, je ne sais où encore et on a les mêmes problèmes de pénurie d'eau en saison sèche.

Donc, j'attire l'attention du gouvernement par rapport à cela dans les prochains projets de loi de ratifications et autres, que nous aurons à examiner. Il faudra faire attention et prendre en compte toutes les régions et surtout chercher à comprendre. Il ne faut pas dire que telle région est nantie par rapport à telle autre, parce qu'il y a aussi des problèmes spécifiques qu'il faut chercher à comprendre.

Dans ce même dossier, par rapport au stockage d'eau, sur 1200 mm d'eau qui tombent, combien sont stockés ? Que faut-il faire ?

Il revient aux techniciens ou aux scientifiques, de voir ce qu'on peut faire pour stocker au moins 700 mm d'eau.

Je vais maintenant au dossier n°027, le Projet de développement de la petite irrigation dans le Grand Ouest (PIGO) et dans la région de l'Est. C'est soutenu par l'AFD, alors on mentionne que ce projet intervient dans le Grand Ouest. Ma question est de savoir : lorsque vous dites Grand Ouest, la région du Sud-Ouest en fait-elle partie ? Des gens avec qui j'ai eu des échanges m'ont dit que la région du Sud-ouest est incluse alors que le projet PIGO est basé à Bobo-Dioulasso. On nous dit souvent que le projet intervient également au Sud-Ouest avec une aile même vers la Sissili. Donc la question est de savoir si le sud-ouest fait partie du Grand Ouest. **(Murmures dans la salle)** Si elle est en fait partie, est-ce que vous pouvez y amener une antenne ?

Merci monsieur le Président. *(Rires)* Je voudrais maintenant suggérer de faire la promotion et la vulgarisation des cuiseurs solaires relativement au dossier n°026 sur l'énergie solaire. Avec l'électrification solaire, ne peut-on pas parler de cuiseurs solaires ? On sait bien que les cuiseurs solaires permettent d'éviter la coupe abusive du bois pour la sauvegarde de l'environnement.

Je voudrais dire, d'une manière générale, pour féliciter le gouvernement, que je suis contente des bénéficiaires, parmi lesquels on compte les femmes, les jeunes, les hommes, etc. Maintenant, c'est dans la mise en œuvre de ces projets que le problème se pose. Donc il faut alléger les procédures.

Et pour terminer, je suis celle qui soutient le gouvernement dans la construction de la confiance qui dépend de nos actes. Quand je vais quitter ici pour rentrer chez moi à la fin de la séance, on me demandera ce qui a été dit. Il faut que je rapporte des éléments de discussion constructifs qui participent au mérite de la confiance.

(Interventions croisées)

Le Président

Madame le député !

Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL (GC/FVR)

Je vous remercie.

(Rires de l'assistance)

Le Président

Merci à madame le député YOUL Ini Inkouraba. Le député Hama SAMBARE a la parole.

M. Sambaré HAMA (GC/FVR)

Merci bien monsieur le Président.

Je crois que ceux qui m'ont précédé ont pris en charge mes préoccupations. Mon intervention porte sur le dossier n°019.

C'est vrai que les localités bénéficiaires du projet, -je prends juste la partie qui concerne le Sahel- et je pense que c'est l'entièreté des quatre provinces de la région du Sahel qui a été prise en compte par ce projet. Il est très bien mais le souci, c'est que celui-ci vise la stabilisation alors que ces localités ont des problèmes d'accès. De Dori à Gorgadji on ne peut pas y aller, Dori-Sebba, on ne peut pas y aller, Dori-Gorom on ne peut pas y aller. Donc par rapport à cette situation, est-ce que ce projet pourra se mettre en œuvre convenablement dans les délais et dans l'efficacité ? Est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'envisager de désenclaver cette zone avant la mise en œuvre de ce projet ?

Je profite également de la même lancée pour dire que la route principale qui est pratiquement l'une des voies par lesquelles tout va dans cette région, c'est Kaya-Dori. Si j'ai bonne mémoire, il avait été attribué un marché pour l'entretien de la route et jusqu'à l'heure actuelle, je n'ai pas eu de retour d'informations qui me dise que le chantier a commencé. Je profite de la présence du gouvernement pour poser et éclairer ma lanterne par rapport à cela.

L'autre souci, toujours en lien avec ce projet, il y a des gens qui m'ont précédé, mais il n'est pas mauvais de rappeler ou d'insister. Aujourd'hui, la saison hivernale est en train de s'installer, les populations de certaines localités n'ont même pas produit l'année dernière. Cette année, la situation sécuritaire a occasionné une augmentation de l'effectif de ces personnes. Par rapport à cela, quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour permettre à ces populations de continuer à vivre, à manger tout en intégrant les projets de développement ?

Merci bien monsieur le Président.

Le Président

Merci au député HAMA Sambaré, le député DIALLA Moumouni a la parole.

M. Moumouni DIALLA (GC/OSC)

Merci beaucoup monsieur le Président.

Je voudrais également adresser mes félicitations au gouvernement de nous avoir envoyé dix projets d'ordonnance. Il faut le rappeler, je pense bien que l'adoption du projet d'habilitation, qui permet au gouvernement de rentrer dans le domaine de la loi par voie d'ordonnance, avait été

justifiée par la situation sécuritaire. Donc, à mon avis, les premières ordonnances qui viennent ici devraient être des ordonnances, qui permettent aux forces de défense et de sécurité, d'être plus habiles. Quand on regarde, ce sont des projets, des ordonnances qui viennent ici pour...

Le Président

Monsieur le député. Je ne suis pas sûr que vous ayez perçu le problème.

M. Moumouni DIALLA (GC/OSC)

J'ai perçu le problème.

Le Président

Je crois que vous faites un lien entre ces ratifications que nous sommes en train de faire et la loi d'habilitation que nous avons adoptée.

M. Moumouni DIALLA (GC/OSC)

Tout à fait.

Le Président

En fait, il n'y a pas de lien. Sans objet.

M. Moumouni DIALLA (GC/OSC)

Donc, je peux continuer avec les autres questions ?

Le Président

Oui, allez-y.

M. Moumouni DIALLA (GC/OSC)

Merci beaucoup monsieur le Président.

Si c'est sans objet, on aura l'occasion de revenir sur l'objet et je pense bien que j'ai évidemment raison.

L'autre chose, c'est concernant le dossier n°019. Vous faites cas d'un projet sur la zone des 3 frontières, notamment le Liptako N'Gourma et quand vous regardez, il y a eu plusieurs projets dans ces zones. Et comme quelqu'un l'a souligné, ce sont des zones qui subissent aujourd'hui une forte pression des terroristes. Ma question, c'est de savoir les mesures prises pour permettre la mise en œuvre de projets d'autant plus que, comme quelqu'un l'a dit, ces zones ne sont pas forcément accessibles.

Ma deuxième question porte sur le dossier n°024, est-ce que vous pouvez nous rassurer de la prise en compte surtout du secteur informel d'autant plus que ce secteur regorge un bon nombre de jeunes ?

Et également quand on prend le dossier n°022, je voudrais saluer ce dossier plus particulièrement, puisque c'est un excellent dossier qui viendra soulager un bon nombre de jeunes qui, aujourd'hui, sont dans des situations difficiles car c'est eux qui sont des acteurs et en même temps victimes de la question sécuritaire.

Monsieur le Président, je vais m'arrêter là et dire peut-être que prochainement, avec votre indulgence que vous avez toujours accordée aux députés, vous pourriez me laisser avoir une parenthèse sur certaines choses que vous pensez ne pas faire l'objet de la discussion.

Merci.

Le Président

Merci au député Moumouni DIALLA pour sa compréhension.
Je donne la parole au député Arouna LOURE.

M. Arouna LOURE (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Je voudrais féliciter la commission. Effectivement affectataire de 21 dossiers bien exécutés, comme cela a été présenté, elle mérite les félicitations. En plus de la commission, je souhaite féliciter les fonctionnaires parlementaires qui sont toujours là, qui assistent les commissions dans l'exécution de ces dossiers.

Je suis déjà ravi que les députés puissent alerter le gouvernement que les prochains dossiers qui vont venir, ils seront très regardants là-dessus parce que quand nous lisons les différents dossiers, nous avons

l'impression qu'il y a un manque vraiment d'équité dans la répartition et nous n'avons plus de recul pour pouvoir parler de cela.

Je vais aborder de manière générale les dossiers qui ont été présentés aujourd'hui. Quand nous prenons l'essentiel, nous sommes autour de plus de 600 milliards de prêts et si nous ajoutons les prêts dont on va nous définir ce que cela implique, nous sommes autour de 800 milliards, ce qui fait plus d'un tiers du budget du Burkina Faso.

Cependant, il a abordé la question sécuritaire, aucun de ces dossiers ne parle de la question sécuritaire. Ce qui m'amène à poser la question de savoir si nous sommes réellement dans une situation, parce que n'eût été le fait que de temps à autre, nous regardons sur notre téléphone pour être informé sur la situation sécuritaire, nous avons l'impression d'être dans un pays où la crise sécuritaire est mise de côté. Pourtant, je pense que c'est la préoccupation essentielle du peuple burkinabè, à l'heure actuelle. Je profite de cela pour poser la question au gouvernement : est-ce pour nous dire qu'il n'y a pas de problème financier actuellement pour la gestion de tout ce qui est en lien avec la question sécuritaire, en termes de matériels, etc., pour que nous mettions ces 800 milliards de côté. Je ne dis pas que ce sont des mauvais projets, mais je pense que l'urgence est actuellement ailleurs pour le peuple burkinabè.

Ainsi, on parle de résilience dans les projets, mais je suis désolé de le dire, que ce soit au niveau des projets ou des fonds d'appui, souvent des équipements achetés se dégradent naturellement et personne ne s'y intéresse. Et cela m'amène à me poser la question : est-ce que nous prenons la pleine mesure du terme résilience ?

Mon souhait est qu'on puisse suivre ces différents projets. Que le législateur puisse jouer son rôle de contrôle parce qu'il y a des fonds d'appui quand vous arrivez dans les locaux vous êtes abasourdis de voir du matériel qui est en train de se dégrader ou du matériel renouvelé qui est en train de se dégrader dans un pays pauvre comme le nôtre, je crains fort que nous ne puissions pas nous en sortir, si nous ne faisons pas attention à tout cela.

Je n'ai pas vu le montant du prêt au dossier n°028. A la page 7 je crois, on a mis les modalités et conditions du prêt. Les conditionnalités du prêt, maturité du prêt : 25 ans. Je pense qu'il y a jusqu'à 04 structures qui investissent avec les mêmes taux d'intérêt. Comment cela est reparti ? Si

c'est une omission, on pourrait nous le rappeler au moins pour que nous ayons une meilleure lecture de ce projet.

Je vous remercie monsieur le Président.

Le Président

Merci au député LOURE Arouna. Le député ZOUNGRANA Daniel a la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)

Merci monsieur le Président.

J'avais juste quelques points sur le dossier n°019. Avec les insistants déplacements des populations dus aux attaques terroristes, est-ce que cela ne va pas jouer sur le nombre de bénéficiaires ? Alors au cas où les bénéficiaires seront en-deçà du nombre préétabli, que compte faire le gouvernement ? Faut-il relocaliser le projet au bénéfice d'autres régions ? Est-ce que cela ne va pas jouer sur le temps, de même que le remboursement du prêt ?

Aussi, quelle est l'urgence dans la mise en œuvre de ce projet, d'autant plus que l'Etat n'existe plus dans certaines localités ?

Pour le dossier n°023, le gouvernement, dans le but de la maîtrise de la masse salariale, a prévu l'extinction de certains emplois jugés non nécessaires. Que rapporte cette mesure au budget de l'Etat en termes de retombées financières ?

Pour le dossier n°025, je voudrais savoir les stratégies mises en place par le gouvernement pour juguler un tant soit peu, les conflits entre orpailleurs et sociétés minières ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci au député Daniel ZOUNGRANA. Le député Lassina GUITI a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Très bien. Merci monsieur le Président.

Je vais également féliciter le gouvernement et la commission qui a fait le travail.

Mon intervention porte sur le dossier n°019. Mais avant, je rappelle qu'une des réponses du gouvernement dit que l'aménagement sera délocalisé et qu'on pourra faire des investissements supplémentaires. Mais là n'est pas mon problème ; le problème c'est plutôt l'aménagement sommaire dont il est question sur la gare routière du secteur 33 de Bobo-Dioulasso. Quand j'ai lu que dans le projet initial, il était question d'un aménagement sommaire, je me demande si nous sommes vraiment ambitieux et si vraiment nous croyons au développement de notre pays.

Comment est-ce qu'on peut s'endetter pour faire un aménagement sommaire ? Parce que là, ça pose un vrai souci. Quand on s'endette, on fait des choses définitives, pour ne pas avoir à revenir. Je rappelle qu'on me dit que le projet sera relocalisé eu égard au contentieux et qu'on pourra faire des aménagements complémentaires. Cela n'est pas suffisant. Ça veut dire qu'il y a un problème de conception, de planification et de vision. Si tel est le cas, il convient vraiment qu'on y réfléchisse très sérieusement.

Je ne vais pas revenir sur le choix des bénéficiaires et également la répartition des projets sur le territoire national, mais j'estime que c'est très important, si bien que je sollicite que vous me permettiez d'insister. C'est vraiment essentiel, puisque nous sommes en train d'aller vers un Etat-nation. Et cela signifie que tout le monde est concerné de la même façon.

Je voudrais rappeler que les régions qui ne sont pas concernées par les projets sont aussi habitées par des Burkinabè, qui payent leurs impôts et qui voyagent et voient ce qui est en train de se faire ailleurs et qui constatent que rien n'est fait chez eux. Et cela n'est pas bon, surtout que nous sommes en train de parler de refondation. Je voudrais rappeler que la refondation suppose qu'on fasse autrement que ce qu'on faisait avant.

Merci.

Le Président

Merci au député GUITI Lassina.

Madame le député Aïda KONE a la parole.

Mme Guiedou Aïda KONE/KABORE (GC/RCE)

Merci monsieur le Président.

Je prends la parole pour intervenir par rapport au dossier n°026 qui a trait au déploiement du solaire à large échelle et à l'électrification rurale. D'abord, quand j'ai parcouru le débat général, j'ai eu des inquiétudes par rapport au public cible. Parce que j'ai constaté ici que sur un objectif d'offre de service d'électricité de 700000 personnes, il n'y a que 350 femmes qui sont bénéficiaires. Je me dis alors que quand on précise cela et que plus loin on dit que le projet aussi va toucher 300 nouvelles localités rurales, je me demande comment le choix sera fait. Je voudrais que le gouvernement s'exprime sur les critères de choix. Est-ce qu'on va prendre une femme par localité, je me demande comment cela pourra se faire ? Je me demande aussi si, sur autant de personnes, on ne prend qu'un nombre réduit de femmes, quel va être l'impact réel de ce projet-là pour le développement socioéconomique du Burkina Faso, quand bien même on sait le rôle que jouent les femmes et la place qu'elles occupent.

Et je continue ici à travers un constat. Je vois que c'est un projet qui parle d'électrification durable. Durable voudrait dire qu'on va investir et on va espérer que cela soit pérenne. Je suis partie d'un constat, le projet aussi prend en compte les infrastructures communautaires et à travers mon intervention, j'aimerais m'appesantir sur les écoles (infrastructures scolaires) qui, de plus en plus, sont électrifiées. Mais elles rencontrent d'énormes difficultés à travers des pannes de batteries, des réseaux électriques qui deviennent défectueux et qui font qu'à un moment donné dans nos écoles, l'électricité disparaît.

Donc je voudrais, à travers cette tribune, interpeller le gouvernement pour que si nous investissons, que nous trouvions aussi des moyens pour pérenniser notre investissement. Parce que nous ne sommes pas sans savoir toutes les difficultés auxquelles l'école burkinabè est confrontée aujourd'hui. Il n'y a plus de ressources, de sorte que quand on a un investissement, il est difficile de pérenniser l'investissement. Pour vous dire que les écoles n'arrivent pas à supporter ces charges.

Ensuite, je continue en posant au gouvernement la question suivante : à quand la sécurisation de toutes ces infrastructures que le gouvernement réalise ?

Et je voudrais poser une autre question, parce que c'est très intéressant. Je vois qu'avec le projet, on nous parle d'une couverture électrique de 50% à l'orée 2022. A quand la fin définitive des délestages au Burkina Faso ?

Merci.

Le Président

Merci à madame la députée KONE Aïda.

Madame la députée Korotoumou GARIKO/SANOGO a la parole.

Mme Korotoumou GARIKO/SANOGO (GC/RPF)

Merci monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur les dossiers n°024 et le n°026. Mais je vais aller directement sur le 026, parce qu'avec ma sœur KONE Aïda, nous avons les mêmes préoccupations.

Avant de rentrer dans ce cadre je vais remercier le gouvernement, pas parce qu'ils sont là, cette année on a eu moins de coupure d'électricité. Les autres années nous perdions toutes nos productions, je suis de la filière lait. On sait qu'on ne peut pas conserver le lait sans l'électricité. Mais cette année vraiment, on a eu moins de soucis pour la conservation de nos produits.

Et si je reviens dans ce cadre, elle a parlé de 350 femmes. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que ce sont des femmes fonctionnaires qui ont des bâtiments qu'ils veulent aider à mettre le solaire pour qu'elles n'aient plus de problème ? Je sais que réellement dans les exploitations familiales qui sont dans la transformation, par exemple la filière lait, nous sommes 200 femmes qui avons des petites unités de transformation. Je ne parle pas de l'anacarde, ni des mangues séchées, encore moins de la FIAD Burkina. Je ne sais pas sur quelle base ils ont étudié pour nous dire qu'il faut 350 femmes ou bien il n'y a pas de volonté à accompagner la production locale ? On dit : consommons local, et on est contre la transformation locale, contre la production locale. Vraiment je ne sais pas quelle est la vision réelle. Mais je ne peux pas les accuser, parce qu'ils sont venus trouver le dossier.

Mais je pense que c'est un plaidoyer de voir la mise en œuvre prendre en compte réellement la transformation locale effectuée par les femmes, parce que nous sommes 52% de cette population agricole. Nous avons besoin de cet appui pour avancer, pour lutter contre la pauvreté.

Si je m'intéresse au dossier sur les entreprises, peut-être que c'est pour nous faire plaisir en disant que ce sont des exploitations qui sont prises en compte dans le dossier n°024 par l'accompagnement des PME. L'information que j'ai, c'est difficile pour une entreprise agricole d'accéder à ce fonds. Le seul avantage est que, comme dit dans le dossier, 500 producteurs de coton ont bénéficié de 500 millions de francs CFA. C'est ce que je peux aujourd'hui confirmer ici ; et les autres ? Les transformations, que ce soit les exploitations familiales, celles agricoles n'ont pas accès facilement à ce fonds.

Il y a tellement de barrières, le choix des consultants, vraiment ce sont de grandes difficultés et donc je plaide au niveau de ce gouvernement, de prendre ces deux dossiers et voir au niveau de leur mise en œuvre. Que les exploitations agricoles puissent bénéficier du crédit parce que je vais suivre ce dossier, j'irai là-bas sans être accompagnée pour voir la mise en œuvre et de combien d'exploitations familiales de transformation elles ont été bénéficiaires ?

Merci.

Le Président

Merci à la députée GARIKO Korotoumou.
La député Karidia KANKOUAN a la parole.

Mme Karidia KANKOUAN (GC/RCE)

Merci monsieur le Président.

Ma question est relative au dossier n°025. La tragique situation de la mine de Perkoa a levé un point de voile sur les conditions sécuritaires dans lesquelles travaillent les miniers. Je voulais profiter de cela pour poser une question au gouvernement. J'aimerais savoir, après ce drame, ce qui est fait concrètement au niveau du gouvernement pour qu'on n'assiste plus jamais à de telles situations dans notre contrée.

Pour être succincte, qu'est-ce qui est fait pour assainir la gestion des mines sur notre territoire ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci à la député KANKOUAN Karidia.
Monsieur le député Seyibo ZAMPOU a la parole.

M. Seyibo ZAMPOU (GC/RCE)

Merci monsieur le Président.

A l'entame, je voudrais féliciter la COMFIB et surtout son Président, parce que j'ai assisté à un débat qu'il a bien conduit et c'est pour cela que nous avons tous ces dossiers soumis pour examen. Merci.

J'ai cinq préoccupations qui sont relatives à deux dossiers. Le premier point, c'est le problème de la gestion du foncier dans les zones aménagées. Alors, Bagré pôle a fait l'objet de plusieurs aménagements et jusqu'à présent, ceux à qui on a attribué les parcelles n'ont pas de titres d'exploitation. Il y a un problème parce qu'à l'heure actuelle...

Le Président

Vous pouvez donner le numéro du dossier ?

M. Seyibo ZAMPOU (GC/RPF)

C'est le dossier n°025 sur le foncier.

Donc Bagré pôle a actuellement des problèmes d'attribution de titres d'exploitation. Jusqu'à présent, les paysans ne possèdent pas de titres d'exploitation. Ce qui fait qu'il y a des spéculations là-bas et d'autres ont des problèmes pour exploiter leur parcelle.

Le deuxième problème que je voulais poser concerne le dossier n°028 sur l'aménagement de la rive droite du Nakambé. Il y a un projet d'aménagement de 2500 hectares qui a commencé en 2018 avec l'entreprise COGEB. Deux ans après, l'entreprise a abandonné le projet alors qu'il devrait durer deux ans. On a ensuite attribué le projet à une autre entreprise qui, à l'heure actuelle, est en train de partir alors qu'elle dit n'avoir aménagé que 900 hectares. Je voudrais savoir, au niveau du gouvernement, quelle est la situation actuelle ? Où en est-t-on avec ce projet ?

Le troisième point, c'est de façon générale le problème d'écoulement des produits. Hier, il y a un reportage qui est passé sur le Sourou et un paysan a mis l'accent sur le problème d'écoulement des produits. On n'arrive pas à produire et le peu qu'on produit, on n'arrive pas à écouler. Véritablement quel est le problème et comment le gouvernement s'y prend-il pour que ce problème soit résolu ?

Le quatrième point, quelqu'un en a déjà parlé, c'est la situation des zones aménagées, quel est le point qu'on a fait et qu'est-ce que cela représente comme valeur ajoutée à l'heure actuelle de la production nationale ?

Le cinquième point est relatif aux miniers. Alors, on a eu l'information en 2020, que le Mali est devenu 3^e ou 4^e producteur africain suite...

Le Président

Donnez tout le temps le numéro du dossier.

M. Seyibo ZAMPOU (GC/RCE)

Je dis que c'est le dossier n°025 sur le minier.

Donc, on a eu l'information que le Mali était devenu 3^e ou 4^e producteur africain d'or, grâce à l'exploitation artisanale. Elle lui a permis en 2021, d'avoir de l'or pour échanger avec des équipements militaires avec la Russie. Je voudrais savoir si le Burkina Faso possède de l'or. **-des murmures-** Non, parce que vous voyez qu'on exploite de l'or, mais cela ne veut pas dire que vous avez de l'or. **(Rires des députés)** Donc est-ce que le Burkina Faso a de l'or pour faire face à la situation où on aurait des problèmes pour débloquer de l'argent au niveau des devises à Paris et aller acheter nos équipements ? Si oui, on pourrait, à l'instar du Mali, échanger cet or pour des équipements.

Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci au député ZAMPOU Seyibo.

Le député Adama OUEDRAOGO a la parole.

M. Adama OUEDRAOGO (GC/PP)

Merci monsieur le Président.

Je remercie le gouvernement. Ma question est liée au dossier n°026. Donc, elle est la suivante : existe-t-il réellement des actions en matière de maintenance et d'entretien, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'éclairage public solaire ? La question part d'un postulat. Si vous avez souvenance il y a de cela dix ans, dans le cadre du projet d'aménagement de bitumage de voie dans les quartiers périphériques de Ouagadougou, il a été procédé à l'éclairage public via l'éclairage solaire. Ce fut la joie des riverains qui voyaient ainsi leur cadre de vie amélioré.

Mais quelques temps après, c'est la déception totale. La grande majorité de ces panneaux solaires sont éteints et plongeant une nouvelle fois ces différentes zones dans le noir. Vous n'êtes pas sans savoir également l'incivisme en circulation, notamment la vitesse sur la voie publique, occasionnant malheureusement de nombreux cas d'accidents souvent mortels dans ce cas de figure.

En approchant certains techniciens du domaine pour comprendre, il nous a été démontré que très souvent, c'est un manque de suivi et d'entretien de ces panneaux solaires. Il a été dit que le dépôt même de la poussière sur les plaques, bloque la recharge des batteries, ce qui conduit naturellement à les mettre hors d'usage, d'où ma question ci-dessus.

Je voudrais faire une suggestion : n'est-il pas possible que le gouvernement, dans le cadre du transfert des compétences au niveau des collectivités, rétrocède ce volet aux mairies qui maîtrisent mieux les quartiers et leurs zones ? En cas de panne, si les riverains se tournent vers la mairie, immédiatement la solution pourrait être trouvée au lieu de chaque fois concentrer cela au niveau central, ce qui cause beaucoup de problèmes aux populations.

Et par ricochet, je voudrais parler de la voie sinistrement de la ville de Ouagadougou, la RN22, qui passe devant l'hôpital Paul VI, route de Kongoussi.

Le Président

Un instant, c'est en lien avec le dossier ? COMFIB éclairez-moi.

M. Adama OUEDRAOGO (GC/PP)

C'est le dossier... J'ai dit par ricochet sur l'éclairage public monsieur le Président.

Il ne se passe pas un mois sans qu'un accident mortel ne survienne sur cet axe. Et la question, à quand l'éclairage de cette voie allant de l'hôpital Paul VI à la sortie du péage ?

Et je profite poser une autre question : quels sont les critères qu'une voie publique doit réunir pour bénéficier de l'éclairage public ?

Enfin, madame le ministre, c'est une doléance : voici trois semaines de cela qu'une grande partie de l'échangeur du Nord au quartier Tampouy est plongée dans le noir et cela cause beaucoup de soucis pour les usagers de cet échangeur. Donc, madame le ministre, faites quelque chose, pour les usagers.

Je vous remercie.

Le Président

Merci au député Adama OUEDRAOGO.

Nous sommes au terme des interventions. Cette séquence a été longue, comme nous l'avons fait la dernière fois, nous allons faire combiner la pause-déjeuner avec le temps accordé au gouvernement pour préparer les réponses aux questions. C'est-à-dire que le gouvernement devra faire deux choses simultanément, être au déjeuner et préparer les réponses.

Dans toutes les interventions, un mot revient qui a son importance, l'équité. Je pense que les députés ont besoin d'être rassurés, parce qu'il y a l'équité entre les régions, et il y a l'équité du genre, parce que quand vous voyez effectivement sur 700000 bénéficiaires, j'avais déjà noté cela : on dit dont 350 femmes. Je me demande, si on n'a pas oublié des zéros, dans tous les cas, cela pose problème tout de même.

Bien ! Il est 15 heures moins 10 minutes à ma montre, je vais demander l'avis du Président de la Commission. Que suggérez-vous ?

M. Yves KAFANDO*Président de la COMFIB*

16 heures 30 minutes.

Le Président

D'accord, nous allons reprendre à 16 heures, soit une heure 10 minutes pour répondre aux commodités. Des informations vous seront données par le Secrétaire parlementaire. Vous avez la parole.

M. Missa William Sosthène SANOU*Premier Secrétaire parlementaire*

Merci monsieur le Président.

Donc c'est la répartition des sites pour le déjeuner :

- ☞ le restaurant de l'ALT pour les députés et les collaborateurs des services législatifs ;
- ☞ la salle de conférences des présidents pour les membres du gouvernement ;
- ☞ les salles des Commissions sous le hall de l'hémicycle, côté Est, pour les collaborateurs des ministres.

Le Président est exempté.

Merci.

Le Président

Message reçu. **-Rires-**

La séance est suspendue.

-Il est 14 heures 49 minutes-

(La séance suspendue à 14 heures 49 minutes est reprise à 16 heures 13 minutes sous la présidence de monsieur Dominique ZOURE, Premier vice-président de l'ALT).

-Il est 16 heures 13 minutes-

Le Président

La séance est reprise ! **-Coup du maillet-**

Bien, merci. Nous poursuivons le débat général.

Les membres du gouvernement avaient demandé 15 minutes, nous leur avons accordé du temps pour qu'ils puissent bien peaufiner les réponses afin que ça aille vite. Donc c'est une perte pour un gain.

Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Dr Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Effectivement, toutes les questions qui ont été posées sont essentiellement adressées au gouvernement, mais comme je l'avais déjà tantôt dit, lors de la première séance de ratifications des projets de loi, la commission des finances ne saurait se soustraire à ces questions, parce que nous avons travaillé en tandem avec le gouvernement, c'est parce que nous avons été convaincus que nous avons présenté ces projets de loi aujourd'hui à cette séance pour adoption.

La commission ne va pas s'arroger le droit de répondre à toutes les questions, mais nous allons essayer d'apporter quelques éléments de réponse, quitte à ce que le gouvernement vienne compléter d'autant plus que ces questions ne sont pas destinées à la commission.

Mais avant de répondre aux questions, je voudrais saluer, avec détermination, les félicitations et les appréciations des députés à l'endroit de la commission.

Il y a eu une question qui concernait le dossier n°022, en rapport avec le litige de Bobo-Dioulasso. Ce matin, nous avons levé notre amendement, parce que le gouvernement nous a apporté des éléments de preuves que nous avons jugés suffisamment fournis pour lever les recommandations.

Il était question d'un litige sur le site du secteur 33 qui était occupé. Le litige était en justice, il l'est même toujours, mais les partenaires techniques ont été associés au litige, il y a eu des rencontres et à la suite de cela ils ont convenu de délocaliser le projet sur un nouveau site. Donc le

partenaire technique est d'accord que le projet soit délocalisé. Je pense que c'était assez suffisant pour que nous puissions lever notre recommandation.

Il y a aussi le Professeur SOMA qui est revenu sur la question des ratifications massives des projets de loi. J'avoue que la commission des finances fait entièrement siennes ses préoccupations, parce qu'elles sont fondées et sont reprises dans la Constitution. Mais il nous appartient nous, députés de cette législature, de renverser ou de changer cette tendance, parce que c'est une pratique que nous sommes venus trouver et donc dans le cadre de la refondation, c'est orienter nos actions vers ce qui serait meilleur et conforme à la Constitution. Je pense qu'avec le Professeur SOMA nous allons travailler pour que le gouvernement ne nous renvoie pas des ratifications massives à l'avenir.

Il y a une question qui est revenue sur le choix des régions. Il faut dire que ce sont des questions dont nous avons débattu en commission avec le gouvernement. Le choix des régions s'est fait au niveau de la résilience, la capacité institutionnelle des régions ou des communes à recevoir les projets, l'accès au service public et l'accès aussi aux infrastructures. Ce sont entre autres, les éléments qui ont prévalu à la sélection de certaines régions pour l'exécution de certains projets.

Il y a aussi une question qui est revenue sur le dossier n°026 se rapportant aux opérations du privé qui pourraient insuffler l'énergie solaire à la SONABEL. Il faut dire qu'il y a la loi 032-2021/AN du 25 juin 2021 portant cadre juridique et institutionnel qui régit le partenariat public et le secteur privé. C'est une condition qui définit la mobilisation des partenaires qui vont, non seulement financer et construire également, mais exploiter des centres solaires afin de revendre la totalité de leur production à la SONABEL.

Il y a aussi une question qui se rapportait à la sécurisation des projets qui vont être exécutés dans la zone des trois frontières, le Liptako Gourma. A ce niveau, nous avons aussi échangé avec le gouvernement, qui nous a rassuré que l'accent sera mis sur les communes accessibles et s'étendra au fur et à mesure dans les localités dès que cela sera possible ; bien entendu, en synergie d'action avec les structures telles que les ONG qui, malgré la situation, conduisent déjà des opérations dans ces domaines.

Le Président

Monsieur le Président...

Dr Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Oui monsieur le Président.

Le Président

Je voulais attirer votre attention sur le fait qu'effectivement vous avez travaillé avec le gouvernement et vous êtes arrivés à une conviction, mais comme nous avons la chance que le gouvernement lui-même est là, il serait mieux qu'on leur donne la parole.

Donnez quelques appréciations, mais le gros des questions est adressé au gouvernement qui va exprimer directement à l'Assemblée les réponses.

Je vous remercie.

Dr Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Mais je voudrais préciser que la commission des finances doit défendre son rapport en public et je suis en train de défendre le rapport, parce que la commission ne peut pas se soustraire à ces préoccupations.

J'ai tantôt dit que je vais apporter quelques éléments de réponses, je ne vais pas répondre à toutes les questions. J'ai d'abord planté le décor.

Merci monsieur le Président.

Pour ce qui est du dossier n°028, il est revenu qu'il n'y avait pas de prêt dans les dossiers, je pense que la commission des finances est une commission qui traite des aspects financiers et si dans un dossier où on parle d'un projet de ratification pour un prêt il n'y a pas de montant de prêt, la commission ne saurait donc accorder ce projet pour ratification.

Pour le dossier n°028, il y a effectivement un montant de prêt qui est repris dans le dossier qui se rapporte à 60 milliards de dollars US. Mais le coût global du projet est de 64 milliards de dollars US et les 4 milliards sont donc sur le budget de l'Etat.

Je vais m'arrêter là, sinon j'en avais encore suffisamment à apporter, mais comme certaines exigences souhaitent que je m'arrête là, monsieur le Président, je vous passe la parole.

Merci.

Le Président

Oui, je comprends que l'engagement, que vous avez eu et qui est à féliciter, vous laisse un peu en frustration quand on ne vous laisse pas aller au bout de votre élan, mais il est bon que ce soit le gouvernement que nous entendions directement.

Je passe la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés dans l'ordre qui vous conviendra.

Je vous remercie.

Mme Maminata TRAORE/COULIBALY

*Ministre de l'Environnement, de l'Energie,
de l'Eau et de l'Assainissement*

Merci bien monsieur le Président.

Merci aux honorables députés.

Merci également pour l'intérêt que vous avez porté à l'ensemble des projets qui ont été présentés ici depuis ce matin à travers vos questions pertinentes...

Le Président

Madame le ministre.

Mme Maminata TRAORE/COULIBALY

*Ministre de l'Environnement, de l'Energie,
de l'Eau et de l'Assainissement*

Oui.

Le Président

Les honorables députés aimeraient savoir à qui ils ont affaire.

Mme Maminata TRAORE/COULIBALY

*Ministre de l'Environnement, de l'Energie,
de l'Eau et de l'Assainissement*

Ah ! Je n'ai pas été présentée. **-Rires-**

Le Président

Merci.

Mme Maminata TRAORE/COULIBALY

*Ministre de l'Environnement, de l'Energie,
de l'Eau et de l'Assainissement*

Ok. Vous avez madame Maminata TRAORE/COULIBALY, je suis le ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement

-Brouhaha et commentaires-

Je disais merci pour l'ensemble des questions pertinentes qui ont été posées, à travers les différents projets que nous avons présentés depuis ce matin.

Pour revenir aux questions qui nous ont été posées.

Pour la question d'ordre général et d'équité dans le genre et dans les régions, je dois dire que c'est l'une de nos préoccupations et je voudrais rassurer donc les honorables députés que nous allons nous atteler à travailler dans ce sens. Déjà nous sommes en train de faire le point pour savoir où nous devrions orienter les actions. Donc je voudrais vraiment vous rassurer sur ce plan.

Je voudrais revenir aux autres questions à savoir, la protection des entreprises locales lors de la contractualisation avec les banques. C'est vrai que c'est une réalité mais nous nous sommes organisés de telle sorte que nous puissions, en même temps que nous lançons les projets, accompagner au mieux les privés, pour qu'ils ne se fassent pas dépouiller par les banques. Donc, on a un service qui s'occupe de cela, l'ANEERE qui travaille à organiser tous ceux qui sont dans le domaine du solaire à savoir les entreprises, les individuels à travers des formations et l'accompagnement. Donc, cela veut dire que ces entreprises privées même peuvent avoir un appui-conseil à travers ce cluster.

La question numéro 2, conformément au décret sur l'autoproduction d'injection aux réseaux, l'honorable député qui demandait : pourquoi on ne profitait pas de l'excédent de puissance des individuels dans les réseaux de la SONABEL ? C'est vrai que nous y avons pensé, mais en toute chose il faut un départ. Au niveau de la SONABEL, les lignes sont telles que la puissance fournie par ces réseaux n'est pas suffisante pour impacter le réseau de la SONABEL.

Vous savez, chaque fois qu'on fait des connexions, il y a des pertes. Si la puissance n'est pas suffisante, cela veut dire qu'on va payer mais cela ne peut pas beaucoup impacter le réseau de la SONABEL. C'est pour ça que l'Etat demande au moins 100 kilowatts. C'est l'explication, mais nous sommes en train de travailler à améliorer puisque en toute chose, il faut améliorer, si on a des installations plus sensibles, on pourra le faire.

La question 3 porte sur la proposition de faire la promotion des cuiseurs solaires. C'est l'une de mes préoccupations aussi, c'est vrai que la promotion est faite depuis longtemps, mais généralement, c'est le coût qui pose problème. Si vous devez vendre un autocuiseur autour de 300, 400 à 500 mille, il n'y a pas beaucoup de femmes au Burkina Faso qui pourront l'acheter. Sinon la technologie existe.

Nous sommes en train de travailler et depuis que je suis arrivée, on a fait un voyage chez les PDI et là, c'était la contrainte des femmes. Elles ont dit qu'on leur donne des vivres, mais elles n'ont pas d'énergie pour faire cuire ces aliments, parce qu'au Nord, il y a des problèmes de bois et si vous regardez leur camp à côté, il n'y a même pas de bois.

C'est là où l'idée m'est venue. Je suis en train de discuter avec un partenaire pour voir comment ils peuvent nous accompagner pour former ces femmes à la fabrication des foyers améliorés et aussi, à faire la promotion des réchauds solaires, un peu moins cher que ce qu'on a. Sinon, on a l'institut de recherche en science et technologie l'IRSAT, qui fait la promotion de ces réchauds solaires depuis bien longtemps. Mais c'est le coût qui fait que ce n'est pas accessible.

La question numéro 4 est relative au nombre de femmes bénéficiaires dans le projet. C'est vrai que quand on voit le nombre, c'est assez petit, mais je pense qu'en fait, ce nombre est lié aux femmes qui sont dans les entreprises, puisque, quand elles créent les entreprises, elles ont une demande plus élevée en énergie que les autres. Ces nombres sont en rapport avec ces femmes. Cela veut alors dire que ça va intéresser les

associations et que ça va impacter plus de femmes que les 350. En outre, il faut dire que dans les 700 000 ménages dans chaque famille, vous avez au moins une femme, elles seront impactées d'une manière ou d'une autre au niveau des ménages. Ce sera quand même plus que 350 femmes. Mais nous allons travailler encore à améliorer, à accompagner, parce qu'on est en train de travailler de telle sorte que le réseau s'améliore. Et si la puissance est disponible, il n'y a pas de raison qu'on ne donne pas l'énergie aux gens. Présentement, le réseau est juste suffisant, c'est ce qui fait qu'il y a des limitations par moment.

La question n°5 est relative aux pannes sur les équipements dans les écoles, les centres de santé et les infrastructures communautaires. C'est vrai, nous le constatons, mais comme vous aussi vous le constatez, il y a longtemps que le solaire a été développé, mais on traîne encore les pieds parce qu'il n'y avait pas la maîtrise de la technologie. Cela s'améliore d'année en année et je pense que les meilleurs équipements sont en train de venir. Sinon le solaire, ce n'était pas facile au départ. Ce sont des consommables et le consommable a une durée de vie et la dernière fois, on disait que les batteries, c'est autour de 10 ans. Mais avant, c'était moins de 10 ans. Donc ça s'améliore au fur et à mesure.

Au niveau des écoles et des CSPS, comme on a dit, nous avons l'ANEERE qui doit contrôler la qualité du matériel et elle va passer voir ce qu'elle peut faire sur ces sites. Je sais qu'il y avait des projets au niveau des écoles mais le projet est fini. Souvent, ce sont des contraintes d'argent qui font qu'on n'arrive pas à poursuivre mais on va regarder.

La question n°06 est relative à la gestion de l'éclairage des voies publiques. Il faut dire que cela est géré normalement au niveau de la SONABEL et il y a un fonds qui assure cela. Ce fonds donc permet de garantir l'entretien et l'extension du parc d'éclairage public.

Mais la SONABEL travaille à cela mais ce n'est pas évident et comme je l'ai dit, le matériel solaire a une durée de vie et en plus, il faut que les gens soient alertes et pouvoir dénoncer. Comme quelqu'un l'a dit, il faut signaler cela, non seulement au niveau des communes, mais au niveau aussi de la SONABEL. Le problème au Burkina Faso, aujourd'hui, est que le privé s'est investi dans le domaine, il y a des projets avec les ONG et des organisations qui font ces installations, mais après, le suivi n'est pas fait. Concernant les installations de la SONABEL, ils essaient quand même au mieux de suivre cela.

Ce que je peux dire, c'est qu'on va continuer. Il y a beaucoup de challenges, mais on va essayer de voir ce qu'on peut faire. Quand je circule aujourd'hui et je vois des lampes la nuit en panne, je les interpelle. Tout le monde peut aujourd'hui contribuer, si vous voyez des lampes qui ne marchent pas, vous pouvez signaler. Tout à l'heure, il y a un député qui a signalé la panne au niveau de l'échangeur et avant même de venir on a déjà appelé la SONABEL qui va inspecter afin de détecter le problème. Donc c'est par des actions de ce genre que nous pouvons être proactifs pour limiter les dégâts sur le terrain.

La question numéro 7 était relative à la panne sur l'échangeur du Nord, j'y ai déjà répondu. Nous sommes en train de travailler et d'ici là, on va remédier à cela, si l'équipement est disponible. Ça doit être peut-être un problème d'équipement, parce qu'avec la crise aussi, depuis un certain temps, l'équipement est deux ou trois fois plus cher et même le transport, l'accessibilité, ce n'est pas évident. Donc ça doit être surtout pour cela.

Vous avez dit que cette année, il y a eu moins de délestage et moins de pannes et quand les pannes arrivent, elles durent moins. Ils sont donc dans une dynamique d'amélioration pour éviter que les pannes traînent. Donc on réagit dès qu'il y a une coupure et voilà. Il y a des procédures qui ont été établies pour ne pas laisser les gens souffrir. Vous voyez, même la canicule cette année est passée vraiment sans trop de soucis.

La question 8 porte sur les critères de choix des localités qui sont bénéficiaires du projet solaire. C'est vrai qu'il y a des critères, qui concernent les zones où il y a les lignes. Si sur un axe vous avez une ligne de la SONABEL, tous les villages qui sont dans un rayon de 10 km seront donc sélectionnés pour en profiter. Vous savez qu'au Burkina Faso aussi, les villages sont dispersés. Donc quand il n'y a pas une condensation de la population, cela demande beaucoup d'énergie. C'est-à-dire qu'il faut tirer plus les lignes. Les lignes sont longues et ce n'est pas évident, c'est plus cher et en plus il n'y a pas de rentabilité, puisqu'on ne peut pas faire une longue ligne pour deux ou trois personnes. C'est ce qui fait que pour ces gens, on leur donne des kits en attendant que le réseau prenne son envol total et qu'on en donne à tout le monde.

A quand la fin des délestages, je pense que j'ai répondu à cela. Cette année il y a eu une amélioration, j'ai attiré leur attention, parce qu'il faut qu'on continue comme cela. On doit continuer, regarder là où il y a les poches, là où il y a les difficultés pour essayer de compenser. Ce qui est encourageant, c'est qu'il y a beaucoup de centrales qui sont en construction,

ce qui veut dire qu'aujourd'hui, la puissance que nous avons est juste suffisante. Donc avec les nouvelles centrales qui vont venir, d'ici l'année prochaine, on doit être autour de 600 mégawatts. Il y a une centrale solaire qu'on inaugure en juin et il y a d'autres d'ici la fin de l'année. Et jusqu'en 2025, le plan est assez bon, parce qu'il n'y a pas mal de centrales et il y a l'électrification rurale aussi avec ces kits.

Nous avons beaucoup de projets qui sont en cours et nous sommes aussi en train de négocier de nouveaux projets structurants sur le long terme. On veut maintenant de gros projets avec autour de 100 mégawatts par exemple de puissance solaire et 100 mégawatts de stockage. Ça veut dire qu'on peut utiliser cela, aussi bien dans la journée que dans la nuit. Avant, on n'avait pas cette capacité, il y a de l'amélioration et on avait juste l'énergie la journée et la nuit comme il n'y a pas de soleil, on n'en bénéficie plus. On est en train d'aller vers ces projets maintenant qui vont nous permettre à la fois d'avoir l'énergie aussi bien dans la journée que dans la nuit.

Je pense que c'était l'essentiel de mes questions et je voudrais une fois de plus vous dire merci pour l'intérêt et vous dire que nous sommes dans une dynamique d'amélioration et j'espère que vous allez le constater sur le terrain. Si vous pouvez nous accompagner aussi, vous êtes les bienvenus.

Merci bien.

Le Président

Merci madame le ministre.

M. Delwendé Innocent KIBA

*Ministre de l'Agriculture, des Ressources
animales et halieutiques*

Merci bien monsieur le Président.

Chers honorables, avec votre permission, à la suite de madame le ministre, je vais aussi apporter quelques éléments de réponse aux questions très pertinentes qui ont été posées et je vous en remercie.

Ces questions vont porter essentiellement sur les deux dossiers, 027 et 028, et ensuite aussi des réponses d'ordre général.

En ce qui concerne le dossier n°027, sur la sécurité alimentaire SECURAGRI à l'Est et dans la Boucle du Mouhoun, l'honorable SANOU, je pense, a posé la question de savoir pourquoi le coût était élevé en ce qui concerne la composante gestion. C'est vrai, quand on regarde, c'est très frappant. En principe, les frais de gestion ne devraient pas dépasser 10% du coût du projet. Il se trouve que dans le cadre de ce projet, il y a un dépassement. La raison est toute simple, parce que dans la collaboration avec ces partenaires techniques et financiers en particulier, il y a des clauses qui font que quand on a une équipe de coordination qui est sélectionnée, en plus de cette équipe de coordination, il y a ce qu'on appelle une assistance technique qui reçoit aussi bien sûr un salaire et des primes et qui fait que finalement on a des dépassements.

C'est vrai, dans ce cas, ce dépassement est payé non pas sur la partie « prêt » mais sur la partie don. Donc quand nous avons reçu le dossier, nous avons tenu à le faire savoir aux partenaires techniques et financiers, parce qu'on ne pouvait pas comprendre qu'il y ait une équipe de coordination et ensuite une autre équipe d'opérateurs techniques. Je pense que dans les échanges à venir, nous ferons en sorte qu'on puisse rectifier le tir afin que concernant ce genre de projet, on s'en tienne à l'équipe de coordination du projet. Même si c'était une habitude, à notre entendement, nous ne pensons pas pouvoir fonctionner dans cette direction.

Il y a aussi une question relative à la prise en compte du Sud-Ouest dans les projets et programmes. Je pense que c'est l'honorable Ini Inkouraba, excusez-moi si j'ai écorché votre nom.

Alors rassurez-vous, depuis hier, lorsqu'on fait le point, il y a quand même des interventions dans le Sud-Ouest et pendant la pause, j'ai reçu des photos de mes collègues qui sont en plein aménagement de bas-fond dans votre région. Donc je pense que vous ne devriez pas trop vous plaindre.

Je voudrais aussi vous informer que des réflexions sont en cours concernant le barrage de Ouessa. Je voudrais également vous dire que le Sud-Ouest fait partie bien sûr de ce grand Ouest et il y a beaucoup d'interventions dans votre zone.

Par contre, je partage le point de vue de beaucoup d'honorables qui ont fait le constat qu'il n'y avait pas une bonne répartition des projets et programmes, quand on prend en compte les différentes régions. Je suis tout à fait d'accord avec ça. Cela veut dire que si on doit arriver à une bonne répartition, on doit avoir une bonne cartographie dans les différents

secteurs et départements pour qu'on sache aujourd'hui où est-ce qu'on en est avec les différentes interventions et les projets et programmes, quels ont été les sujets abordés, les montants qui ont été injectés, etc.

Avec nos équipes, nous en avons discuté et cette cartographie existe, mais elle ne nous permet pas aujourd'hui de pouvoir prendre des orientations, de décider clairement sur telle ou telle région. Récemment, au niveau du gouvernement et vous l'avez certainement suivi, on a adopté un guide sur les études prospectives et je pense que chaque département va s'atteler à faire cette étude prospective pour qu'on sache à l'avance dans les 5, les 10 prochaines années, quels sont les domaines dans lesquels nous voulons mettre l'accent, les régions, ainsi de suite. Tant qu'on n'a pas cela, on sera entre les mains des bailleurs qui vont nous imposer et vont nous amener là où ils veulent. Je pense que ce travail, c'est à nous bien sûr de le faire et nous sommes engagés pour cela, et nous avons déjà lancé les bases pour que nous ne naviguions pas à vue. Nous devons avoir notre mot à dire et devons décider de là où nous voulons aller, mais pas que le bailleur nous amène là où il veut aller. Voilà notre démarche en ce moment.

Il y a eu une question de l'honorable HAMA, concernant les actions urgentes pour faire face à la campagne. C'est une question vraiment d'actualité et à la pause je lisais un article qu'un honorable m'a envoyé sur la crise actuelle en Ukraine, pour dire que nous sommes en train d'aller, si on ne fait pas attention, vers une troisième guerre mondiale. Cette guerre risque d'être celle concernant les ressources naturelles et les ressources alimentaires ; et la situation est déjà difficile au niveau de chaque Etat, au niveau de chaque région.

En ce qui concerne notre pays, nous savons que la campagne passée était difficile et celle qui est en train de venir s'annonce encore plus difficile. Nous avons entrepris des actions à court terme pour faire en sorte que nous puissions approvisionner les producteurs en intrants, en semences, en engrais et quand on regarde les prévisions au niveau du gouvernement pour ce qui est de la production céréalière, on n'est pas à moins de 30 milliards d'intrants subventionnés qui vont pouvoir servir pour cette campagne. Mais toute la question, c'est comment faire en sorte qu'on ait ces intrants à temps et je vous assure que chaque jour que Dieu fait, ce sont des appels, nous boxons sur tous les fronts au niveau de la sous-région. Même au niveau international, nous le faisons à travers les structures au niveau régional (la CEDEAO, l'UEMOA) pour que même si dans le court terme on ne réussit pas complètement cette campagne, qu'au moins pour les deux, trois

campagnes à venir, nous puissions faire suffisamment de stocks et être à l'abri de ce qui est en train de venir.

C'est pour cela que l'initiative d'avoir une centrale a été accompagnée fortement par le gouvernement qui a donné une lettre de crédit à hauteur de 50 milliards pour permettre à cette centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles qui est la CAIMA de pouvoir faire un stock conséquent jusqu'à 150 000 tonnes. Il faudra peut-être un peu plus, dans les années à venir, pour que nous ne fonctionnions pas à flux tendu et que si de telles situations se présentent à l'horizon, que nous puissions être à l'abri au moins d'une ou deux campagnes.

Mais c'est vrai, il faut réussir la campagne qui vient, mais il faut même vivre d'abord jusqu'aux récoltes, donc il faut aussi traiter les questions urgentes qui sont actuellement la crise alimentaire et la flambée des prix. A ce niveau, le gouvernement a son plan de réponses qui est à hauteur de 237 milliards et sur lequel une bonne partie a été déjà mobilisée avec les partenaires techniques et financiers. Nous avons encore un gap d'environ 70 milliards à mobiliser et ce plan qui est déjà déployé dans certaines zones et qui se met en place petit à petit prévoit que l'on donne urgemment aussi des vivres aux personnes qui sont dans des situations difficiles. Il faut leur donner du cash, il faut prendre en compte la question des personnes déplacées internes, parce que désormais, tout calcul doit intégrer aussi cette dynamique. Ces personnes se sont déplacées et doivent aussi avoir accès à la terre pour produire.

Pour revenir à cette campagne, aujourd'hui, nous avons dénombré environ 26 personnes déplacées internes qui ont accès à la terre et qui vont bénéficier d'intrants, d'engrais, de semences gratuitement pour la production. Les semences de légumineuses comme le niébé seront distribuées gratuitement aux femmes.

Voilà un peu notre approche concernant cette campagne agricole. Et pour terminer, il faut aussi être stratégique afin que le peu de ressources que nous avons, nous puissions intensifier dans des endroits où nous avons une maîtrise de l'eau : ce sont nos plaines, les bas-fonds dont nous disposons.

Il faut alors faire en sorte que nous mettions beaucoup plus de ressources à ce niveau, nous avons des superficies supplémentaires pour pouvoir intensifier parce que nous avons perdu quand même pas mal de superficies, ce n'est pas énorme mais avec les superficies que nous avons, si

nous avons une approche d'intensification nous pouvons, malgré toutes ces difficultés, atteindre un niveau de production qui permette aux Burkinabè de pouvoir se nourrir.

Ensuite, après les questions en relation avec la campagne, je pense qu'il y a une interrogation sur le projet d'aménagement à « Sono Kouri », et la question de l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO était sur le faible taux d'aménagement des périmètres.

Oui, c'est vrai quand on regarde aujourd'hui dans nos différents périmètres irrigués on devait être à un très bon taux d'aménagement, si l'on pense que notre souveraineté alimentaire doit forcément venir de ces périmètres irrigués, de ces plaines aménagées. En agriculture, tant qu'on n'a pas une maîtrise de l'eau, on ne fait que de la loterie. Cette année il pleut, l'année prochaine il ne pleut pas ainsi de suite.

Mais là où nous avons l'eau et nous avons la possibilité d'irriguer, si nous aménageons correctement et nous mettons l'effort à ce niveau, de cette manière nous pouvons atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Je pense que le gouvernement est conscient de cela, puisque quand on regarde les 5 dernières années, il y a quand même une vision. Aujourd'hui, il y a des fonds qui sont mobilisés pour atteindre environ 10 mille hectares de périmètre aménagé. C'est vrai que la situation sécuritaire fait qu'il y a beaucoup de projets qui connaissent des difficultés de mise en place sur le terrain, donc on est obligé de délocaliser. C'est pour dire que nos prédécesseurs ont eu cette vision et je pense qu'on est dans la dynamique. L'administration, c'est une continuité et quand nous sommes venus, nous comptons aussi travailler dans ce sens, parce que nous sommes convaincus que c'est avec ces genres de projets que nous allons arriver à une autosuffisance alimentaire.

Mais il faut aussi dire que l'Etat, souvent seul, ne peut pas. Pour aménager un hectare aujourd'hui il faut déboursier environ 12 millions, ce n'est pas évident avec les priorités qu'on a aujourd'hui, notamment la question de l'insécurité. Il y a beaucoup de questions qui demandent des réponses, c'est pourquoi l'initiative aujourd'hui au niveau du gouvernement est de créer des conditions attractives pour le secteur privé afin que, des gens, des hommes, des femmes et des opérateurs économiques qui ont les moyens aujourd'hui pour investir dans ces plaines aménagées, on puisse leur offrir cette possibilité avec des conditions attractives.

Cette initiative est en cours et rien qu'hier, nous avons tenu des réunions avec les collaborateurs allant dans cette direction et je pense que dans les mois à venir, il y aura des propositions concrètes, parce que nous sommes convaincus que le secteur privé peut être le moteur pour booster notre production agricole et créer de l'emploi. L'Etat seul ne peut pas créer autant d'emplois à même de résorber le chômage. On ne peut pas ignorer ce fait, donc on doit compter avec ce secteur privé et c'est au gouvernement de le convaincre, de créer toutes les conditions pour que ce secteur privé puisse s'intéresser davantage à la production agricole dans le domaine de l'agriculture qui, pour nous, est vraiment une niche d'emplois.

Il y a aussi une question de l'honorable Bonaventure TRAORE sur l'état de la production actuelle. Je pense qu'il y a eu une confusion en fait, parce que pour ce projet Sono-Kouri, la mobilisation des ressources se poursuit et il y a un des partenaires qui n'a pas encore totalement confirmé. La confusion, c'était plus sur le projet de Dangoumana qui était à Sono, mais qu'on est en train de délocaliser à Samandéni et qui prévoit aussi des aménagements de superficies irriguées.

Je ne voudrais pas revenir sur la question de l'honorable LOURE concernant les prêts et taux, parce que le Président de la commission a apporté des réponses par rapport à cela. Effectivement, c'est bien mentionné à la page 6 du rapport. Vous verrez tous les détails en ce qui concerne le taux d'intérêt qui est de 2% pour l'ensemble des prêts.

Il y a une question sur l'aménagement de la rive droite du fleuve Nakambé. Effectivement, il y a eu un arrêt. Aujourd'hui, il y a 900 hectares, mais je sais qu'il y a une deuxième phase aussi qui est en cours. Il y a des réflexions dans ce sens pour qu'on puisse atteindre les 2000 hectares qui étaient prévus.

Concernant Bagré pôle, c'est vrai, il y a beaucoup de difficultés si bien qu'aujourd'hui les producteurs qui ont les terres, qui n'ont pas l'APFR (l'Attestation de Possession foncière rurale) et qui étaient soutenus par un projet qui a pris fin, c'est le projet même de pôle de croissance, il y a des initiatives afin de poursuivre la sécurisation foncière pour ces producteurs, mais cela ne les empêche pas d'occuper les superficies et de produire. Mais c'est souvent difficile de bénéficier de certains prêts, crédits tant qu'on n'a pas certains documents. Le gouvernement est conscient de cela, il travaille avec les premiers responsables de Bagré pôle pour que très rapidement, nous puissions aller vers des projets et programmes qui puissent prendre en charge cette sécurisation foncière.

Je crois qu'il y avait une question d'ordre général sur l'écoulement des produits agricoles. C'est vrai, aujourd'hui, quand on produit et qu'on ne sait pas où est-ce qu'on va vendre, c'est très difficile. Donc c'est tout à fait normal que de plus en plus on puisse avoir une vision en ce qui concerne ce volet de la production agricole.

Je crois qu'au niveau du gouvernement, il y a récemment aussi des initiatives en cours, il y a le projet « PACTE » qui consiste à la contractualisation. Cela veut dire qu'il faut mettre le producteur déjà en contact avec les acheteurs pour faire en sorte que des contrats puissent être établis et ça peut aller même jusqu'à la fourniture d'intrants au producteur qui, à la fin, va vendre son produit beaucoup plus facilement. Je pense qu'il y a ces initiatives en cours.

Il y a aussi la question des comptoirs d'achats, hier on en a parlé, qui se mettent en place dans pas mal de projets et programmes aujourd'hui et qui vont faire en sorte que dans le futur proche, le paysan ne va plus vendre bord-champ que ce soit la production animale ou végétale, mais faire en sorte qu'on ait des espaces pour pouvoir mieux contrôler les prix. Cela est à l'avantage de ces hommes et femmes qui dépensent beaucoup d'énergie pour la production qui, malheureusement, éprouvent souvent des difficultés à écouler leurs produits.

En plus de cela, il y a aussi la dynamique vers la transformation des groupements en sociétés coopératives, conformément à l'OHADA. Cette transformation va permettre à ces sociétés coopératives de pouvoir être beaucoup plus dynamiques, mieux organisées en ce qui ne concerne non pas seulement les productions mais aussi la vente des produits.

Enfin, je crois qu'il y avait une question d'ordre général sur la sécurisation de nos infrastructures. Nous sommes tout à fait d'avis que de plus en plus dans tous les projets et programmes en vue, il faut intégrer ce volet et pour les infrastructures existantes aussi, il faut réfléchir.

Je voudrais vous rassurer, les collègues peuvent confirmer qu'au sein du gouvernement, nous discutons en ce moment beaucoup sur ces questions et des actions sont déjà en cours. C'est vrai que nous sommes à l'hémicycle, mais ce serait peut-être un peu trop osé de donner des détails sur certaines actions de sécurisation d'infrastructures déjà en cours mais je voudrais vous rassurer qu'il y a des actions de sécurisation en cours pour certaines des infrastructures sensibles.

Voilà, monsieur le Président, chers honorables quelques éléments de réponse que nous avons à apporter en ce qui concerne les questions qui nous avaient été posées.

Merci.

Le Président

Merci monsieur le ministre.

Je demande au député SANOU Sosthène de noter l'engagement du ministre, suite à la flambée du budget pilotage des projets. Il s'est engagé à ne plus accepter qu'on nous impose une assistance technique, que je crois inutile mais qui nous coûte cher. C'est ce que j'ai cru comprendre.

-Brouhaha-

Merci monsieur le ministre.

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des
Finances et de la Prospective*

Monsieur le Président,
Honorables députés.

A la suite donc des collègues qui m'ont précédé, je voudrais vous remercier pour vos différentes interventions. Nous avons bien noté les questions et nous avons aussi noté des contributions que nous prenons en compte au nombre desquelles, je voudrais prendre le dossier concernant les fonds de relance économique pour la COVID-19.

Toutes les préoccupations qui ont été relevées par rapport à cela, nous en prenons bonne note. J'ai demandé d'examiner au niveau du ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective le mécanisme pour qu'on puisse aller dans le sens de faire en sorte que les entreprises en bénéficient effectivement.

Sur les 100 milliards que l'Etat a dégagés, en collaboration avec les institutions financières, il y a quand même une bonne partie qui a déjà été allouée aux entreprises ; il reste moins d'une vingtaine de milliards peut-être de mémoire et nous verrons comment nous ferons en sorte que ceux-ci soient exécutés. Nous allons vérifier aussi pour les 100 milliards au niveau des banques, étant entendu qu'il y a des critères à remplir et évidemment

toutes les entreprises n'arrivent pas à les remplir. Peut-être que c'est ce qui fait que ça coince souvent. Dans tous les cas nous allons évaluer et puis faire en sorte que tout ce qui constitue un goulot d'étranglement puisse être levé.

Autre contribution du Professeur SOMA, honorables députés, nous allons prendre cela en compte aussi. Peut-être que nous allons renvoyer les juristes, dos à dos, parce que nous avons compris au niveau du gouvernement que nous appliquions effectivement les possibilités offertes par la Constitution avec la loi d'habilitation. Je pense même que cela a été confirmé à nouveau dans la Charte de la Transition qui donne la possibilité au gouvernement de prendre des ordonnances par rapport à ces types d'accords de financement.

Et le fait qu'en 2021, il y ait eu un nombre important d'accords qui ont été signés par rapport à ces projets, une vingtaine, peut-être que cela est dû à la conjoncture puisque ce n'est pas chaque année que nous avons ce niveau de signature de conventions. Nous n'arrivons pas toujours à ce niveau, ce qui fait que dès la première session qui a suivie, puisque la loi couvrait l'année 2021, il a été indiqué que c'est après le terme qu'il faut présenter ces dossiers à la Représentation nationale. Nous pensons alors avoir respecté ces dispositions.

Dans tous les cas, je pense qu'il serait très intéressant que le gouvernement soit éclairé sur cette question et nous allons vous consulter. Ça ne sera pas une consultation payante, **-Rires-** ça sera une consultation patriotique. On va mettre toutes les intelligences, les juristes vont nous expliquer ce qu'il faut faire exactement.

L'autre aspect, c'est que le gouvernement est amené à demander aussi souvent cette habilitation pour plus d'efficacité en termes de timing, puisqu'il y a deux sessions ordinaires dans l'année pour le Parlement, si nous restons strictement dans le domaine de la loi, on se rend compte que le délai de mise en vigueur des projets est plus long. Les statistiques qu'on a regardées, c'est 90 à 180 jours, quand nous passons par la loi d'habilitation disons de façon normale. Or, si on nous autorise à fonctionner par ordonnance, on voit que ce délai se réduit de 30 à 90 jours. Comme ce sont les projets que nous souhaitons mettre en vigueur en payant moins de commissions d'engagement et que ces projets sont utiles pour les populations, c'est pour la bonne cause que le gouvernement a demandé certainement de passer par cette procédure. Donc voici pour les deux principaux éléments de contributions que je voulais noter.

Avant de venir sur les questions qui touchent les projets qui sont sous la tutelle technique du ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective, je vais produire les éléments de réponse concernant les projets sous la tutelle technique du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité. Ceci, pour excuser monsieur le ministre, le Colonel-Major Omer BATIONO, qui s'est excusé parce qu'il a eu ce matin une petite contrainte avec un mal qui n'est pas très grave, mais il n'était pas en mesure de venir assister à cette séance.

Donc, il m'a demandé de bien vouloir suivre ces deux dossiers, c'est le dossier n°021 concernant le projet d'appui à la décentralisation et aux collectivités territoriales.

L'une des questions était relative aux actions mises en œuvre depuis la signature de la convention de crédit. Ces actions ont donc été répertoriées ici.

- il s'agit d'abord de la création du projet par arrêté et c'est ce qui est déjà fait en 2021 ;
- il y a eu le recrutement de l'assistant à la maîtrise d'ouvrage, qui est le bureau d'études CA17 international ;
- il y a le processus qui est en cours de négociation et de signature du contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- il y a l'établissement d'une convention également en cours, de gestion de fonds entre le MATDS et le ministère et l'ADCT ;
- enfin, nous avons l'élaboration des codes de financement et des manuels de procédure, des guichets spécifiques de l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales de l'ADCT affectée au projet.

Et il y a une autre question qui concernait la raison qui explique le fait qu'une grande partie de la convention ait été affectée à la gestion du projet. Le ministre de l'Agriculture en a un peu parlé tout à l'heure. L'explication qui est donnée, c'est que la subvention est affectée à la gestion de la composante 4 du projet qui peut être les problématiques liées au renforcement des capacités institutionnelles du maître d'ouvrage et de l'ADCT à la capitalisation des actions du projet, au dialogue sur les politiques et la gestion du projet.

C'est juste pour expliquer un peu ce à quoi cette partie est dédiée.

La question sur le mécanisme mis en place pour l'exécution des activités, au regard de l'installation tardive des délégations spéciales. Il est indiqué que le processus de mise en place des délégations spéciales est enclenché et ces délégations vont veiller à la bonne mise en œuvre des activités de la zone d'intervention des projets et programmes.

Nous aurons aussi, au niveau de notre ministère, une contribution concernant ce point.

Au sujet du dossier n°022, projet de développement économique local durable, quel a été le sort de l'arrondissement n°5 sur le litige qui a eu lieu, en dépit des avertissements du maire de la commune et de la correspondance du ministère en charge des finances ? Il s'agit de rappeler qu'à l'issue des multiples interpellations faites à l'endroit de l'arrondissement 5 et malgré le fait que les autorités dudit arrondissement aient été associées au processus de formulation du projet, les travaux se sont poursuivis sur le site du marché du secteur 25. Pour y remédier, des concertations ont été initiées entre les différents acteurs y compris le partenaire et une solution palliative a été trouvée.

En ce qui concerne les sanctions ou la suite donnée au maire de l'arrondissement 5, il est indiqué qu'une procédure judiciaire est en cours et que donc l'administration se tient à la suite de cette procédure. La procédure d'ailleurs est en cours, parce qu'il y a eu aussi l'intervention du REN-LAC qui s'est saisi du dossier.

Il est prévu, dans le projet initial, un aménagement sommaire de la gare du secteur 33, donc la question, c'était de savoir comment on peut s'endetter pour financer un aménagement sommaire. Est-ce que c'est un manque de vision ou d'ambition ?

Effectivement, il est estimé que la préoccupation est fondée et que dans une lecture détaillée du rapport d'études de faisabilité, cela pourrait donner l'impression effectivement que le projet n'est pas ambitieux. Cependant, il convient de rassurer les honorables députés que l'étude de faisabilité présente un projet d'infrastructures complet pour l'opérationnalisation de la gare routière du secteur 33. La gare sera en phase avec les besoins des exploitants. Cependant, au regard des limites financières, une planification par phase a été adoptée. Donc ce que nous appelons aménagement sommaire correspond à la phase I.

La réorientation des ressources liées à la construction du marché du secteur 25, servira donc à la réalisation d'équipements et d'infrastructures additionnelles.

Voici donc pour les questions qui concernaient le ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité.

J'arrive donc aux dossiers n°019 et n°020, la question sur le choix des zones d'intervention et les critères de sélection.

Pour le dossier n°020 le PCRSS, la zone d'intervention du projet est le Nord, le Centre Nord et le Sahel. Elle a été identifiée du fait de la situation sécuritaire dans la région du Liptako-Gourma et elle concerne donc les 3 pays que sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger. On sait que les communes et les zones sont effectivement difficiles d'accès et la stratégie de mise en œuvre a fait en sorte qu'on implique les structures déconcentrées, les ONG et associations qui sont déjà dans ces localités et qui y travaillent toujours malgré la situation. Nous pensons donc que le projet pourra se mettre en œuvre avec ces populations ou ces acteurs qui sont déjà sur place.

Concernant le PUDTR, le choix des régions part du fait que le projet vient en appui à la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le sahel (le PUS), qui intervient dans 6 régions. Ce sont :

- le Sahel ;
- le Nord ;
- le Centre Nord ;
- l'Est ;
- la Boucle du Mouhoun ;
- le Centre Est.

Le choix des provinces a été fait à partir de 5 critères :

- l'incidence des populations déplacées ;
- le taux de pauvreté dans la localité ;
- l'indice d'accessibilité rurale qui mesure le niveau de maillage routier de la province ;
- le taux d'accès à l'eau potable ;
- le niveau de risque sécuritaire qui exclut l'intervention dans les zones instables.

Quant au choix des communes, il a été fait à partir des 4 critères suivants :

- le niveau de résilience ;
- la capacité institutionnelle de la commune ;
- l'accès au service public ;
- l'accès aux infrastructures.

Une question aussi était relative aux personnes bénéficiaires avec les personnes déplacées : est- ce que le nombre de bénéficiaires est réduit et quelle est l'urgence d'intervention du projet ?

Concernant le PCRSS, les bénéficiaires des activités ne sont pas seulement les déplacés internes. Les populations hôtes sont également bénéficiaires et une ouverture est faite pour pouvoir étendre le projet à d'autres communes aussi en cas de nécessité.

L'urgence de la mise en œuvre de ce projet réside dans le fait qu'il y a des déplacés internes qui sont dans le besoin et à travers la composante I, le relèvement résilient et inclusif des communautés touchées par les conflits, les activités du projet répondront à ces besoins urgents. Par la suite, le projet travaillera à la réalisation des diverses infrastructures socioéconomiques dans la vision de la stabilisation.

De façon générale, les populations bénéficiaires sont estimées, au regard des zones qui sont censées être touchées. C'est donc une estimation plus ou moins précise parce que vous pouvez toucher ces personnes effectivement, voire au-delà, et cela dépend des zones. Et comme nous ne sommes pas dans une situation où les ressources du projet en fait sont réparties au niveau de ces populations, il s'agit de considérer que les réalisations du projet, les actions qui vont être menées, les investissements qui vont être faits auront des effets bénéfiques sur ces populations. Et donc, cela peut toucher celles qui ont été estimées ou plus et même ces personnes qui se déplacent peuvent aller dans les zones, si c'est toujours dans le même rayon, elles pourraient toujours en bénéficier.

Pour la mise en œuvre du PUDTR après un an de mise en œuvre, les infrastructures suivantes ont été réalisées :

- 600 km de pistes rurales ont vu leurs études achevées et le démarrage des travaux est prévu en octobre ;
- 165 salles de classe ont été réalisées et 250 sont en cours ;

- 2 maternités sont achevées et 15 sont en cours (au niveau des infrastructures sanitaires) ;
- 10 postes d'eau autonomes sont achevés et 70 sont en cours ;
- 17 920 tonnes d'engrais ont été subventionnées à 66,51% (au niveau des intrants agricoles) ;
- 237 899 manuels scolaires ont été acquis ;
- 70 000 ménages ont bénéficié de cash transferts pour la période de soudure (juin à août).

Les mesures prises pour soutenir les populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire, en lien toujours avec le PUDTR, les activités suivantes ont été menées :

- on a eu une opération de soutien à 70 000 ménages et près de 500 000 personnes bénéficiaires du cash transfert en raison de 7 000 F par adulte par mois durant la période de soudure, c'est-à-dire donc de juin à août 2022 ;
- on a l'opération de vente subventionnée à 66,51% de 17 920 tonnes d'engrais et puis nous avons l'opération de vente des semences subventionnées à 91,26% de 1300 kg.

La question des disparités régionales de la couverture du territoire national par les projets a été plus ou moins touchée par le collègue de l'agriculture. Donc, de façon générale, c'est une question qui est étudiée à notre niveau et je vais donner juste un ensemble d'instruments et de projets qui nous permettent de ne pas négliger cette préoccupation.

Donc cette préoccupation d'équité étant fondamentale, du fait que la réduction des disparités sociales a été mise en avant au niveau du gouvernement à travers un aménagement efficace du territoire, c'est pourquoi le Schéma national d'Aménagement et de Développement durable du Territoire a été élaboré et nous sommes dans le processus d'élaboration des schémas régionaux.

En plus de cela, il y a deux projets que nous mettons en œuvre. Nous avons le projet développement, le programme d'appui au développement des économies locales. Le PADEL est un programme qui opérationnalise la mise en œuvre de la politique nationale de développement qui a débuté en 2017 dans la région du Sahel et qui s'est étendu en 2019 à 6 autres régions : le Nord, le Centre-nord, l'Est, la Boucle du Mouhoun, le Centre sud et le Centre-est. Ensuite, il s'est étendu aux 6 régions restantes à savoir : les

Cascades, le Centre, le Centre-ouest, les Hauts Bassins, le Plateau central et le Sud-ouest, en 2021.

Aucune région n'est donc négligée. Toutes les régions sont concernées par le PADEL, à ce jour. Il intervient dans les 13 régions, il met à la disposition des communautés des infrastructures socioéconomiques. Nous pouvons donner quelques exemples : ce sont des marchés, des gares routières, des boutiques de rues et des sites aménagés qui sont réalisés.

Ce programme intervient également dans le domaine de l'inclusion financière en mettant à la disposition des bénéficiaires une ligne de crédit pour le financement des activités génératrices de revenus et des unités de production informelle. Donc le PADEL vise à réduire les disparités régionales inter et intra régionales. C'est un projet qui vise l'équité dans le développement des régions du Burkina Faso et les bénéficiaires sont aussi bien les femmes que les hommes avec un accent prioritaire chez les femmes et les jeunes.

Toujours sur la question d'équité ou de répartition égalitaire des projets sur le territoire national, c'était d'expliquer que la vingtaine de projets que nous avons examinée depuis 2 jours concernent l'année 2021. Ce sont les projets qui sont en cours et qui ont été convenus en 2021, mais il y a plus de 200 projets et programmes qui sont en exécution au Burkina Faso actuellement. C'est 232 précisément. Et quand on a examiné ces projets, on voit qu'ils touchent toutes les régions.

C'est juste pour ne pas donner l'impression que c'est seulement ces 21 projets qui sont mis en œuvre. Parmi les 232 projets, une trentaine a une envergure nationale, c'est-à-dire que ces projets n'ont pas leurs domaines d'intervention localisés sur des régions spécifiques mais touchent toutes les régions. Et si on fait le point effectivement avec tous les secteurs concernés et les régions touchées, on se rend compte que toutes les régions sont prises en compte et il a été noté qu'on fait en sorte que cette équité soit respectée.

Il n'est pas dit effectivement que si nous faisons une analyse fine, on n'aura pas l'impression que certaines régions sont favorisées par rapport à d'autres. Vraiment, c'est pour rassurer par rapport à la question qui a été posée, à savoir : est-ce que c'est la campagne électorale ou les promesses électorales qui ont fait en sorte que les projets soient localisés dans telle ou telle zone ou aient défini des zones d'intervention en lien avec cette préoccupation. Nous pensons qu'il y a les dispositions qui sont prises, de sorte qu'avec les critères que j'ai donnés par exemple et comme ces projets

en général sont financés par les partenaires, nous sommes assez regardants sur l'objectivité qui doit conduire à la formulation desdits projets. Et je pense qu'on arrive à minimiser ces tentations éventuelles que toute politique ou tout homme aurait à vouloir favoriser telle ou telle zone.

Donc ce n'est pas à dire que le risque n'existe pas, il existe certainement, mais ce n'est pas la raison fondamentale qui détermine les zones d'intervention des projets. Ce sont des critères précis qui sont donnés et les exemples que j'ai donnés peuvent l'illustrer.

En ce qui concerne la sécurisation des infrastructures, nous voulons indiquer que les infrastructures publiques en général et particulièrement certains types d'infrastructures réalisées dans le cadre du PUS, à savoir les écoles, les commissariats, les brigades, les bâtiments administratifs ont fait l'objet de destruction ou d'occupation par les groupes terroristes dans les zones à fort défi sécuritaire.

La sécurisation de ces infrastructures entre dans le cadre global de la sécurisation du territoire, que les forces de défense et de sécurité mènent sur le terrain. En tirant leçon de la mise en œuvre du PUS, le gouvernement a entrepris la formulation de plan de stabilisation et de résilience dont la mise en œuvre consistera à entreprendre d'abord des actions de sécurisation des territoires, suivie du déploiement de l'administration et du retour des populations avant de réaliser des actions de développement.

Les types d'investissements sont identifiés en fonction du niveau de sécurité. Dans les zones à forte insécurité, ce sont des actions humanitaires et des prises en charge des urgences sociales comme la fourniture d'eau potable, des services de santé, etc. et dans les zones à degré d'insécurité moindre, ce sont les investissements dans les actions de développement pour prévenir et éviter que ces zones ne basculent dans la violence.

Toujours sur ces questions de sécurisation, lorsque nous sommes intervenus la dernière fois devant vous, nous avons indiqué que le Premier ministre nous avait instruits d'entamer les réflexions, de faire en sorte que nous puissions garantir l'exécution des projets dans le contexte d'insécurité et c'est ce qui a été aujourd'hui recommandé ou formulé dans un dossier que nous avons transmis avec quelques recommandations :

- c'est de faire en sorte qu'on puisse délocaliser certaines activités du projet, quand c'est nécessaire ;

- relocaliser d'autres, éventuellement restructurer certains projets et programmes pour ne pas qu'ils restent dans un état d'inexécution ;
- responsabiliser davantage les acteurs locaux dans l'exécution de ces activités. Il s'agit des autorités administratives déconcentrées, les services techniques, les collectivités et les leaders religieux et coutumiers, les organisations de la société civile, les ONG et associations de développement ;
- faire plus recours aux prestataires locaux pour les exécutions de certains marchés ;
- et bien sûr, le renforcement du maillage sécuritaire du territoire.

C'est un ensemble de dispositions qui sont proposées et, si elles sont concrétisées, pourraient faire en sorte que ces projets puissent s'exécuter malgré le contexte sécuritaire difficile.

Au sujet de Bagré pôle et des titres fonciers qui ne sont pas disponibles, c'est le dossier n°025 qui a été évoqué, c'est juste pour indiquer que le processus de sécurisation foncière est en cours à Bagré pôle, l'immatriculation des parcelles des premiers aménagements a été entamée et des titres fonciers ont été octroyés à des exploitants familiaux. Le processus a été conduit par la direction générale de Bagré pôle en collaboration avec la direction générale des impôts.

Pour les agro-investisseurs, il s'agira de baux emphytéotiques, qui seront établis entre la direction de Bagré pôle et ces agro-investisseurs. En gros, le processus d'immatriculation se poursuit sur la plaine avec de nouveaux aménagements qui sont en cours.

Nous arrivons au dossier n°023 où la question de la disponibilité des décrets sur la masse salariale a été posée, nous voulons confirmer effectivement qu'il y a eu 10 décrets sur la réforme des emplois de la fonction publique qui sont désormais organisés en métiers. Une dizaine de métiers qui a été définie que nous voulons juste énumérer. Il y a maintenant :

- le métier, administration économique et financière ;
- le métier, communication culture et tourisme ;
- le métier, eau-agriculture et environnement ;
- le métier, éducation, formation et promotion de l'emploi ;
- le métier, gouvernance administrative ;

- le métier, infrastructure ;
- le métier, mine et énergie ;
- le métier, promotion et protection des droits humains ;
- le métier, santé humaine et animale ;
- et un dernier métier, qui est appelé métier structurant.

Il y a une question aussi qui avait été posée sur l'extinction de certains emplois et l'impact sur le budget de l'Etat. Il faut indiquer que les emplois dont les attributions n'étaient plus exercées en l'état dans la fonction publique, soit du fait de l'évolution des missions, soit de la technologie de suite d'accord international, etc. ont été mis en voie d'extinction. L'impact significatif est attendu surtout sur le long terme en ce sens que le personnel concerné est maintenant dans la fonction publique, mais qu'il ne sera plus procédé à des recrutements dans ces emplois.

L'incidence salariale y relative est estimée à plus de 24 milliards, elle sera couverte en gain au fur et à mesure du redéploiement de ce personnel.

Nous arrivons sur la question de l'unicité du cadastre. Le cadastre est effectivement unique et national aujourd'hui. Cependant, il faut retenir que la terminologie cadastre est souvent utilisée à tort et qui ne représente que des bases de données destinées à la gestion des domaines y relatifs. Plutôt que de parler de cadastre, ce serait plus des bases de données destinées à la gestion des domaines y relatifs.

Avec le dossier n°025 pour le projet qui est concerné, le PARGFM, il est prévu la modernisation du cadastre et la conception d'une synthèse d'informations foncières qui complète le cadastre et les deux études doivent permettre d'importer les données des autres bases de données sectorielles afin d'unifier et de rationaliser la gestion foncière à l'horizon 2026.

Donc voici ce qu'on peut retenir du cadastre.

Il y avait une question sur les dons...

Le Président

Monsieur le ministre.

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Oui.

Le Président

Il faudra que vous soyez un peu plus synthétique.

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

D'accord, je pense que j'ai bientôt fini.

Il y avait une question sur les dons : est-ce que ce sont vraiment des dons ? Ce sont des dons et c'est « cadeau ». Il n'y a aucune condition derrière

-Murmures- Oui, c'est le vrai don... **-Brouhaha-** comme on les associe souvent à des crédits, si vous avez remarqué, la moitié des projets est en prêt, la moitié en don. Ce sont des dons, qui ne sont pas remboursables et c'est tant mieux.

Les questions sur les mines rapidement, l'assainissement de la gestion des mines. Comme nous avons un dispositif, le Burkina Faso a adhéré à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives depuis 2013 ; donc il y a un certain nombre de normes ou de bonnes règles de gestion qui sont suivies, cryptées ; chaque année, nous produisons nos rapports qui, nous pensons, permettent de garantir la bonne gestion de ces mines.

Il y a aussi le contrôle que l'Inspection fait chaque année. Il y a un suivi contrôle des activités minières qui est renforcé pour permettre cet assainissement.

Quelle stratégie pour éviter les conflits entre les orpailleurs et les sociétés minières ? Il y a quelques éléments qui sont indiqués à ce niveau :

- dynamiser les cadres de concertation dans les zones minières des carrières ;
- créer des couloirs d'orpaillage ou des zones réservées uniquement à l'orpaillage ;
- tenir chaque année le forum national de l'artisanat minier,

- renforcer la présence de l'administration dans les communes minières ;
- et mettre en place les projets d'accompagnement des jeunes des localités minières pendant les périodes de fermeture.

Et enfin, quelle disposition le gouvernement a prises après le drame de Perkoa ? Si vous voulez, il y a ce que le gouvernement a mis en place. Il y a une réglementation, etc. il y a la loi et il y a ce que les sociétés minières sont censées faire. Donc la responsabilité des sociétés est souvent engagée. Mais nous estimons que si ces sociétés respectent le code du travail et le code minier, on devrait normalement se prémunir de ce type de drame.

Voici, monsieur le Président, honorables députés, les éléments de réponses que nous voulions communiquer.

Juste un dernier point, concernant la répartition des ressources au niveau des projets et programmes. Selon la réglementation générale des projets et programmes aujourd'hui, ce qui est prescrit c'est que sur le coût global d'un projet, la partie accordée au financement ne devrait pas dépasser 20%, de sorte qu'il y ait au moins 80% qui soit consacrés à l'investissement.

Sur le dossier n°028 on demandait si, pour le prêt, il y a d'autres prêteurs et quels sont les taux d'intérêt ?

Pour ce dossier n°028, le montant du financement dans le cadre de ce dossier est de 20 millions de dollars américains pour le fonds saoudien pour le développement. Il y a d'autres prêteurs dont :

- 20 millions de dollars pour le fonds d'Abu-Dhabi pour le développement et,
- 20 millions de dollars pour le fonds koweïtien pour le développement économique arabe.

Donc pour le fonds FAD, c'est 2% l'an et pour le fonds koweïtien, 1,5% l'an.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le ministre.

Un instant, j'ai besoin de précision.

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Oui.

Le Président

Sur l'interprétation de la Constitution, la formulation, ce sont les divergences dans l'interprétation des dispositions de la Constitution relative aux ratifications.

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

C'est cela, l'article 107 et...

Le Président

Ok, merci bien.

Je pense que les deux institutions vont certainement se retrouver pour harmoniser les points de vue.

Je vous remercie monsieur le ministre.

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Merci bien.

Le Président

Madame le député KANKOUAN Karidia, je suis certain qu'elle est restée sur sa soif, puisque sa question tournait autour du drame de Perkoa.

Je l'invite à préparer une question orale par rapport à cela.

(Réaction hors micro du député LOURE)

Oui. Député LOURE, vous avez la parole.

M. Arouna LOURE (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Je vais aller très vite. Pour le dossier n°028, j'ai eu trois réponses différentes.

La page 6 nous donne le montant, je lis : « le coût estimatif du projet d'aménagement est de 64 millions de dollars US, soit 35,2 milliards ». Ce que le ministre de l'agriculture a donné, la page 7 qui donne les modalités et conditions du prêt, ce n'est que le prêt du fonds saoudien pour le développement et qui n'est pas repris dans le tableau n°2. Le ministre de l'économie nous dit que le fonds saoudien, c'est 2%, le fonds d'Abu-Dhabi 1,5%. Mais sur l'intitulé du projet de loi, c'est, je lis : « le fonds saoudien de développement pour le financement du projet d'aménagement hydro-agricole Sono-Kouri. Donc cela fait que je suis perdu. Je ne sais pas ; le prêt c'est où ? Les autres montants qui figurent dans le dossier, non seulement le fonds koweïtien, va où ? Le fonds d'Abu-Dhabi, c'est où ? On me dit que c'est un prêt à 1,5%, mais qui ne ressort nulle part dans le dossier.

Et la modalité et conditions de prêt ne parlent que du fonds saoudien pour le développement qui ne reprend même pas le montant global. Si on peut m'éclairer sur tout ça, vraiment cela va m'aider à la compréhension.

Le Président

Le Président de la Commission des Finances et du Budget a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

C'est pour préciser la question du député LOURE.

A la page 7 du document, le plan de financement du projet, c'est mis, part contributive en millions US ; fonds saoudien 20 millions, fonds Abu-Dhabi 20 millions, fonds koweïtien 20 millions. Ça fait les 60 millions.

Le prêt, c'est 60 millions de dollars US.

Le Président

Ok.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Le Président

J'invite le député LOURE à approcher le président de la COMFIB qui maîtrise le dossier et qui se fera le plaisir de lui donner tous les détails.

Le député HAMA Sambaré n'est pas satisfait de la réponse à une question portant sur le dossier n°019. Je lui donne la parole.

M. Sambaré HAMA (GC/FVR)

Merci bien monsieur le Président.

Dans le dossier n°019, à propos des localités bénéficiaires du projet, il y a les provinces du Sahel en l'occurrence : Sebba, Djibo, Gorom, Gorgadji, Arbinda et Dori.

Maintenant la question que j'avais posée, était en rapport avec la situation de l'enclavement de la zone. Je prends par exemple la route Dori-Gorgadji-Arbinda-Djibo qui n'est pas praticable, la route Dori-Sebba, c'est la même chose, Dori-Gorom, c'est la même chose. Comment est-ce que ce projet va être exécuté dans un contexte où il n'y a pas de voie. C'est le premier pan de ma question.

L'autre pan de la question, la route principale Kaya-Dori a été ratifiée, les marchés ont été attribués et jusque-là le projet n'a pas démarré.

Ce sont mes deux préoccupations.

Le Président

Merci au député SAMBARE.

J'invite les ministres concernés à bien vouloir apporter les précisions de manière succincte.

M. Séglaro Abel SOME

*Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective*

Oui, merci honorable député.

C'est vrai que c'était une omission. Donc le ministre des Infrastructures effectivement pourrait répondre plus efficacement à la question. Mais ce que nous avons noté, c'est qu'au niveau des forces de défense et de sécurité, elles se sont organisées pour que ces routes stratégiques puissent effectivement être réalisées. C'est le cas de la route Ouaga-Kaya-Dori. Cela a été pris en compte au niveau de COTN et de la même manière que vous avez vu la route Koupéla-Gounghin-Fada, les travaux ont commencé sur cet axe ; ce sont les dispositions qui ont été retenues pour que ces types de routes qui désenclavent, soient absolument réalisées.

C'est pris en compte et de la stratégie globale que nous avons définie, on disait effectivement que dans une zone où il n'y a pas de sécurité on ne commence pas à réaliser les infrastructures. Il y a d'autres actions qui sont menées et l'investissement ou le développement que nous devons amener doit d'abord être précédé par ces types de réalisations d'infrastructures. Donc, c'est pris en compte au niveau des forces de défense et de sécurité.

Merci.

Le Président

Merci au gouvernement.

J'invite le député HAMA Sambaré, en cas de réponse toujours insuffisante, à préparer une question orale.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°019, je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Oui monsieur le Président, nous avons des amendements qui sont repris en note de bas de page.

Le Président

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Oui. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Missa William Sosthène SANOU

Premier Secrétaire parlementaire

Monsieur le Président, nous avons à présent 69 votants.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président.

Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Pas d'amendement.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°019.

Contre : 00
Abstention: 00
Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

J'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°020. La Commission a encore la parole.

Allez-y.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Intitulé du projet. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

Et les visas ?

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont repris en note de bas de page

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté à 69 voix.

Article 2. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Amendements repris en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi objet du dossier n°020.

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

J'appelle en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°021. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Intitulé du projet. Les amendements sont en note de bas de page.

Le Président

Les visas.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont en note de bas de page.

Le Président

Article 1. La Commission a toujours la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°021.

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°022. Je passe la parole à la commission.

Allez-y.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Intitulé du projet. Les amendements sont en note de bas de page.

Le Président

Les visas.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont en note de bas de page.

Le Président

Article 1. La commission a la parole pour les amendements.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Pas d'amendement.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi objet du dossier n°022.

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

Je passe à présent en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°023.

Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet. Y a-t-il des observations ?

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Oui monsieur le Président, il y a des observations qui sont reprises en note de bas de page.

Le Président

Les visas.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les visas. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

La commission a la parole pour les éventuels amendements à l'article 1.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Amendements repris en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi objet du dossier n°023.

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

J'appelle en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°024. Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet loi. Y a-t-il des observations ?

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Oui monsieur le Président, il y a des observations qui sont reprises en note de bas de page.

Le Président

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Amendements repris en note de bas de page.

Le Président

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Pas d'amendement.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi objet du dossier n°024.

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

J'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°025. La commission a la parole.

L'intitulé du projet de loi.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Merci monsieur le Président. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

Les visas.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

L'article 2. La Commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Amendements repris en note de bas de page.

Le Président

Ok ! Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi objet du dossier n°025.

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°026. Je passe la parole à la commission. L'intitulé du projet de loi et les visas.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Intitulé du projet de loi. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Les visas. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Article 2. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Amendements repris en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi objet du dossier n°026.

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°027. Je passe la parole à la commission.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Intitulé du projet de loi. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

Les visas.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les visas. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

L'article 1. Vous avez la parole toujours.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Article 1. Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Pas d'amendement.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 69

Adopté.

Je passe aux voix l'ensemble du projet de loi objet du dossier n°027.

Contre : 00

Abstention: 00

Pour : 69

L'Assemblée législative de transition a adopté.

Enfin, j'appelle en discussion les articles du projet de loi objet du dossier n°028. Je passe la parole à la commission.

Intitulé du projet de loi et visas.

Dr Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Intitulé du projet de loi, les amendements sont repris en note de bas de page. Les visas, les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

Article 1. La commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Les amendements sont repris en note de bas de page.

Le Président

L'article 1 est mis aux voix :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 68

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Yves KAFANDO

Président de la COMFIB

Pas d'amendement.

Le Président

Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00

Abstention : 01

Pour : 68

Adopté.

Je passe aux voix l'ensemble du projet de loi objet du dossier n°028.

Contre : 00

Abstention: 01

Pour : 68

L'Assemblée législative de transition a adopté.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance est épuisé. Les prochaines séances plénières auront lieu le vendredi 17 juin 2022 à 9 heures et à 16 heures.

La séance prévue pour 09 heures sera consacrée à l'examen de l'article 12 du projet de loi portant statut de héros de la Nation.

La séance de 16 heures sera consacrée à la clôture de la première session ordinaire de l'année 2022.

Je voudrais remercier mesdames et messieurs les députés, remercier les membres du gouvernement et le personnel parlementaire pour l'intérêt accordé à cette séance. J'ai toujours remercié et je remercie les hommes de médias de se tenir toujours à nos côtés.

Avant de lever la séance, je voudrais lever toute équivoque. J'ai dit en début de séance que je tiens à la solennité de l'hémicycle, je n'ai pas dit que je suis contre la parenté à plaisanterie.

La parenté à plaisanterie est un outil majeur, une passerelle qui permet de venir à bout des problèmes les plus insolubles et je suis un partisan de la parenté à plaisanterie. La preuve, chaque fois que je voyage, il y a un gourounsi dans mes bagages. C'est peut-être difficile à vérifier, mais tous les livres que j'ai écrits, il y a toujours un chapitre consacré à la parenté à plaisanterie et qui s'intitule, « trêve de plaisanterie ». Mais je dis et je répète, je tiens à la solennité de l'hémicycle.

Je vous remercie.

La séance est levée. (*Coup du maillet*)

-Il est 17 heures 57 minutes-

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 16 juin 2022.***

Le Président de séance

Dominique ZOURE

*Premier Vice-président de
l'Assemblée législative de transition*

Le Secrétaire de séance



Lassina OUEDRAOGO

Quatrième Secrétaire parlementaire

